

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDUITE ET SOUTIEN
DES POLITIQUES
SANITAIRES, SOCIALES,
DU SPORT, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE



Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

PROGRAMME 124

CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES, SOCIALES, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits	17
Justification au premier euro	25
Opérateurs	65

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU

Directrice des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Le programme 124 « *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative* » est le programme soutien des politiques portées par les ministres des solidarités et de la santé, des sports, ainsi que les secrétaires d'Etat aux personnes handicapées, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la jeunesse et à la vie associative. Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité de la Secrétaire générale des ministères sociaux (SGMS).

Ce programme contribue à l'objectif gouvernemental d'amélioration de la qualité globale du service public tout en optimisant le pilotage des moyens. La mutualisation des fonctions de soutien en administration centrale sous l'égide d'un Secrétariat général commun à l'ensemble des ministères sociaux participe pleinement de cet objectif et s'accompagne d'une vigilance accrue sur la maîtrise des risques (budgétaires, comptables, juridiques, informatiques et organisationnels) et le pilotage stratégique des systèmes d'information financiers.

Les objectifs transversaux du programme ont été maintenus autour de trois priorités :

- accroître l'efficacité de la gestion des moyens ;
- professionnaliser la gestion des emplois, des effectifs et des compétences ;
- accroître le degré de satisfaction des utilisateurs des statistiques, études et évaluations.

En termes de masse salariale et de suivi des emplois, le programme 124 a pleinement respecté ses engagements, tout en intégrant les effets de l'élargissement du périmètre ministériel avec la création de deux secrétariats d'Etat (Mme Dubos et M. Taquet), de plusieurs délégations interministérielles (DILPEJ, Délégué interministériel chargé de la lutte contre la pauvreté, Délégué à la santé mentale) ou de structures satellites ministérielles ou interministérielles (rapporteur général au nouveau revenu universel d'activité, Hauts commissaires en région) entre fin 2018 et mi 2019 (impact de 80 ETPT). Ainsi, en 2019, l'exécution du plafond d'emplois s'élève à 9 467 ETPT, soit 99,45% du total voté en LFI. Les dépenses de personnel (titre 2) s'élèvent à 714,31 M€ (soit 99,39% de la dotation initiale).

S'agissant des crédits HT2, les moyens alloués aux 17 agences régionales de santé (ARS), qui représentent le principal poste de dépense HT2 du programme 124, ont également été maîtrisés. Le plafond d'emplois, fixé à 8 168 ETPT, a été respecté. Les crédits ont été consommés à hauteur de 566,95 M€, soit 96% des crédits prévus en LFI (590 M€), en raison d'une minoration de la subvention pour charges de service public (SCSP) des ARS à hauteur de -17,3 M€, et dont la couverture a été assurée par une ponction sur la trésorerie de ces opérateurs. Cette mesure a permis au programme 124 de contribuer au financement des mesures exceptionnelles d'urgence économique et sociale décidées fin 2018 par le Président de la République ; une mesure de régulation budgétaire est intervenue dès le début de gestion, dans le cadre du document de répartition actualisé des emplois et des crédits (DRACE).

Le programme 124 a dû en 2019 porter, par redéploiement interne de crédits, une nouvelle vague d'indemnisation des victimes dans le cadre du contentieux relatif à la Caisse complémentaire de retraite de la fonction publique (CREF), qui n'avait pu faire l'objet d'une provision en LFI. Outre ce contentieux, le programme 124 a financé en 2019 plusieurs projets significatifs qui n'avaient pas été intégrés en LFI. On peut citer l'organisation de la participation ministérielle au G7 sous Présidence française, supporté à hauteur de 0,86 M€ par les programmes soutien (dont 0,5 M€ sur le programme 124) ou encore la communication gouvernementale concernant la réforme des retraites et la concertation citoyenne menée sur ce thème. Enfin, le programme a également cofinancé, pour environ 1M€, deux projets informatiques majeurs retenus par le Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) : un premier projet de transformation numérique de la protection juridique des majeurs et un second projet en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes vulnérables.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | BILAN STRATÉGIQUE

En dépit d'un contexte de fin de gestion particulièrement difficile, qui a pesé sur la chaîne de la dépense (mouvements de grèves importants), les crédits du P124 hors dépenses de personnel ont été consommés à hauteur de 716,8 M€ en AE et 732,2 M€ en CP (soit respectivement 97% et 96% de la dotation initiale votée en LFI).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Accroître l'efficience de la gestion des moyens
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficience bureautique
INDICATEUR 2.2	Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR 2.3	Efficience de la fonction achat
INDICATEUR 2.4	Respect des coûts et délais des grands projets
OBJECTIF 3	Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales
INDICATEUR 3.1	Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

**Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la
jeunesse et de la vie associative**

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 124

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance

INDICATEUR 1.1

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	3,46	3,68	3,1	3,68	3,96	3,1
Pour information : effectifs gérés	Nb	18 893	18351	Non déterminé	Non déterminé	17971	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH)

Mode de calcul : Le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines correspond au ratio effectifs gérants / effectifs gérés sur l'ensemble du périmètre santé / solidarité / sport, jeunesse et vie associative / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'**effectif gérant** sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, les conditions de travail et le pilotage de la GRH et des compétences.

L'**effectif géré** est l'effectif sous plafond d'emplois intégralement géré par les ministères de la solidarité et de la santé, des sports du travail et de l'emploi. En 2019, ces données intègrent encore les conseillers techniques du sport, qui sont pour l'essentiel en fonction au niveau local ou au sein des fédérations sportives, mais qui sont rattachés en gestion à l'administration centrale.

A noter que la méthodologie interministérielle exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH gèrent une partie des effectifs de ces dernières. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé présents dans le secteur jeunesse et sport) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale. Du fait de cette méthodologie, seuls 64,3% des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2019. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, l'effectif gérant est minoré par application d'un coefficient de 64,3% à l'ensemble de l'effectif.

INDICATEUR 1.2

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,04	6	6	6	6	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH) / sous-direction de la qualité de vie au travail / mission de la diversité et de l'égalité des chances

Mode de calcul : Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur l'effectif physique total rémunéré des ministères sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Ce taux peut donc intégrer les dépenses dites « déductibles » : dépenses liées au handicap donnant lieu à des unités déductibles de l'ensemble de l'effectif (à la différence du taux d'emploi « direct » qui ne les prend pas en compte).

Depuis 2017, les données sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. La mission de la diversité et de l'égalité des chances réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHP. **Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une consolidation au 30 juin de l'année N+1.**

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'efficacité de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle.

Depuis sa création en 2013, la direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux couvre la gestion des agents relevant des secteurs santé, solidarité, jeunesse, sport et vie associative, travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, dans les opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion, en l'occurrence les ARS. La DRH assure ainsi la gestion d'un effectif réparti entre seize statuts d'emploi et quarante corps différents, ce qui rend cette gestion particulièrement complexe. La mutualisation de la gestion administrative en administration centrale entraîne donc une complexité de gestion dans de nombreux domaines :

- Pour chaque corps, sont organisées des commissions administratives paritaires / commissions consultatives paritaires plusieurs fois par an.
- Des campagnes de recensement des besoins sont menées par secteurs, pour lesquels s'appliquent également des modalités différentes de publication de postes (place de l'emploi public pour le secteur santé / affaires sociales, avis de vacances pour le secteur travail et emploi, et mouvement informatisé sur le SIRH pour le secteur jeunesse, sport et vie associative).
- Le volume élevé de concours et examens traduit la diversité des corps gérés, et ce malgré les concours interministériels auxquels s'adossent les ministères sociaux (concours des Instituts régionaux d'administration pour les attachés, concours B et C). Les dispositifs de réduction de l'emploi précaire ont eu pour effet l'organisation de plus d'une dizaine de concours spécifiques.
- La diversité des métiers exercés entraîne la même dynamique en matière de professionnalisation des agents par la formation continue. À ce titre, un effort important de mutualisation est opéré.

Par ailleurs, les ministères sociaux doivent prendre en compte l'effet de structures territoriales aux statuts différents. Un nombre important d'actes de gestion est ainsi produit pour les ARS, établissements publics, et pour les réseaux déconcentrés – DI(R)ECCTE et D(R/D)JSCS – partagés entre plusieurs départements ministériels.

En 2019, le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (3,96%) se dégrade par rapport à 2018 (3,68%), en raison de la baisse des effectifs gérés (-3,05%) qui ne s'accompagne pas d'une baisse des effectifs gérants. Aussi, la cible 2019 (3,68%) n'est pas atteinte.

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap constitue le second indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent depuis plusieurs années une politique volontariste, en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le taux d'emploi provisoire est supérieur à 6 % en 2019. Pour mémoire, ce taux d'emploi était de 6,04% en 2017 et 6,9% en 2018. Le taux provisoire présenté n'intègre pas l'effort financier réalisé en faveur des personnes en situation de handicap (c'est-à-dire les dépenses dites déductibles). Ainsi, les résultats provisoires de la mesure du taux d'emploi

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

légal, sur la base de la comptabilisation des seuls effectifs- sont conformes aux prévisions, sur l'ensemble du périmètre santé et solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi.

Par ailleurs, la part d'agents de catégorie A en situation de handicap est en constante augmentation depuis 2017 (18,7% en 2017, 21% en 2018 et 25% en 2019) sans toutefois égaler la part de catégorie A au sein de ministères sociaux (53%).

Dans la continuité du quatrième plan d'actions en faveur des personnes handicapées, le plan 2019-2021 affiche la volonté des ministères sociaux de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, 6% des postes de catégorie A ouverts chaque année par concours sont accessibles aux personnes en situation de handicap par voie contractuelle. Le recrutement des apprentis a fait également l'objet de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées.

Les ministères sociaux se sont également assurés du maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient ou s'aggrave au cours de leur carrière. L'accompagnement des personnels concernés, en particulier la compensation du handicap pour permettre la pleine expression de leurs compétences, constitue une priorité.

Dans le cadre plus global de la politique interne de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, dont le handicap constitue l'un des 25 critères, les ministères sociaux sont détenteurs du label Diversité, obtenu en 2012 et renouvelé en 2018, et du label Égalité obtenu en 2018.

OBJECTIF 2

Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR 2.1

Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
En administration centrale	€/poste	1 627	1572	1620	1572	1270	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nb	5 811	5862	Non déterminé	Non déterminé	5860	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / BRHAF

Mode de calcul : Le ratio d'efficacité bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, PDA (personal digital assistant), imprimantes personnelles ou en réseau, licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. À partir de 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance.

Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien direct aux utilisateurs de la bureautique. Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi depuis plusieurs exercices à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

INDICATEUR 2.2

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m ² SUB	25,3	23,1	29	23,1	20,9	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m ² /poste de travail	12,3	13	12,3	12,3	12,8	12
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m ² /poste de travail	14,4	13,9	14,4	13,8	13,7	13

Commentaires techniques

Source des données : Direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul : Les **coûts d'entretien courant** recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles réglementaires, ainsi que d'entretien des espaces verts et de collectes des déchets. Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

INDICATEUR 2.3

Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Efficience de la fonction achat	M€	5,4	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

Commentaires techniques

Source des données : Direction des achats, des finances et des services (DFAS), sous-direction des achats et du développement durable (SDADD) et éléments transmis par la Direction des achats de l'Etat dans le cadre des rapports de résultats

Mode de calcul : La méthode interministérielle de calcul des économies achats est définie dans la note de la direction des achats de l'Etat (DAE) du 19 juillet 2016. Le périmètre de cet indicateur comprend les marchés des programmes de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » et de la mission « travail et emploi » et ce pour les services d'administration centrale et les services déconcentrés (les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE). Il agrège ainsi les données des deux programmes support des ministères sociaux (programmes 124 et 155) dont les achats sont très largement mutualisés.

Pour 2019, la conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018 a validé de nouvelles modalités d'imputation des résultats d'efficience économique des achats publics. Le principe retenu consiste désormais à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire qui prévalait jusqu'à présent (imputation au profit du service effectuant la dépense). Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel de la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.4

Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	33	92,92	44,1	28,65	92,99	34
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	47	35,14	40	48,65	35,14	47
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données :

°Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / BRHAF et panorama des grands projets numériques (anciennement "panorama des grands projets SI"), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC) ;

°Pour l'immobilier : secrétariat général des ministères sociaux / DFAS / SGI pour l'immobilier

Mode de calcul : les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur santé / solidarité.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = $\frac{\Sigma (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial})}{\Sigma \text{Budget initial}}$

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = $\frac{\Sigma (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale})}{\Sigma \text{Durée initiale}}$

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 – Efficience bureautique

La performance mesurée par l'indicateur d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs santé, solidarité, sport, jeunesse, vie associative, travail et emploi.

Grâce aux efforts constants de mutualisation, par la mise en œuvre notamment du projet Moebius (engagé en 2016), l'évolution du ratio est marquée par une tendance baissière : 1 627 € en 2017, 1 572 € en 2018 et 1 272 € en 2019 et ce, malgré des investissements ponctuels ou plus structurants comme dans le cadre du déploiement progressif du télétravail, ou de la mise en œuvre du plan de continuité de l'activité, nécessitant l'équipement des agents concernés en ordinateurs et téléphones portables.

La réalisation 2019 doit cependant être réévaluée au regard des aléas de fin de gestion qui n'ont pas permis le paiement d'un certain nombre de charges, notamment :

- des factures présentées par l'opérateur de téléphonie mobile à hauteur de 0,70 M € ;
- des achats d'ordinateurs « ultra-portables » (engagement réalisé en fin d'exercice) à hauteur de 0,54 M €.

Intégrées au numérateur du ratio, ces dépenses (en CP) auraient porté le résultat 2019 à 1 482 €, soit un niveau tout de même inférieur aux prévisions 2019, ainsi qu'au réalisé 2018.

Le report de ces charges sur 2019 pourrait impacter l'évolution du ratio à la hausse en 2020, par rapport au réalisé 2019.

Pour mémoire, la valeur du dénominateur (poste bureautique) augmente du fait d'une meilleure appréciation des effectifs d'inspecteurs élèves du travail et d'inspecteurs du travail stagiaires formés à l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), dans le cadre du plan de transformation dans l'emploi, et dont

l'équipement informatique relève du secrétariat général des ministères sociaux. A noter que cette augmentation ponctuelle n'a pas d'incidence sur la trajectoire du ratio.

2.2 – Efficience de la gestion immobilière

Le ratio entretien courant/SUB affiche pour 2019 (20,9€/ m²) une baisse significative par rapport au réalisé 2018 (23,1€/ m²) et se situe également en deçà du prévisionnel 2019.

Cette évolution à la baisse, circonstancielle, s'explique principalement par une non consommation des CP, alors que des engagements ont été réalisés. Ainsi, l'engagement tardif de marchés en cours d'année n'a pas permis de consommer la totalité des CP correspondants. Par exemple, s'agissant des études liées au plan pluriannuel de gros entretien et réparation (GER) pour lesquelles un montant important d'AE a été engagé, seuls 16% de CP ont été consommés. De manière générale, la forte évolution à la baisse du ratio en 2019 résulte davantage d'un décalage dans la mise en œuvre du programme annuel de travail, qui se traduit, notamment, par des restes à payer sur l'exercice 2020, que d'une diminution des besoins annuels.

Il faut souligner par ailleurs que les dépenses relatives à la maintenance préventive sont stabilisées au regard du nouveau périmètre défini en 2017 : celui-ci a permis une meilleure ventilation des dépenses entre celles qui relèvent de la partie travaux et celles qui relèvent de la partie entretien. Une baisse de 1% est constatée en 2019.

Enfin, l'année 2019 a permis la poursuite de la mise en place du nouvel outil digital de gestion du parc immobilier. Ce logiciel composé de plusieurs modules va permettre d'améliorer la gestion des espaces et des données occupants, ainsi que la planification et le suivi des interventions de maintenance.

Le ratio SUN / poste de travail s'établit en 2019, pour l'administration centrale, à 12,8 m², soit légèrement au-delà des prévisions qui avaient été fixées (12,3 m²) au regard de la trajectoire baissière engagée par les ministères sociaux depuis déjà quelques années. Ce ratio affiche toutefois une baisse au regard du réalisé 2018 (13 m²).

Les ministères sociaux sont résolument engagés, à travers leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), dans une démarche de regroupement de leurs sites locatifs actuels qui aboutira d'une part, à la densification du site Duquesne, d'autre part à un regroupement des autres sites sur un site unique situé sur la commune de Malakoff en 1^{ère} couronne parisienne.

Pour les ARS, le ratio SUN / poste de travail pour 2019 s'établit à 13,74 m². Il se situe légèrement en baisse par rapport à 2018 et est en deçà des prévisions fixées pour 2019.

Cette amélioration du ratio démontre que la sensibilisation faite auprès des ARS dans le cadre de la démarche des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), pour les encourager à densifier leurs occupations, commence à porter ses fruits. Ainsi, les ARS se sont globalement engagées dans l'élaboration de leur SPSI à 89 % sur la période 2019 – 2023.

La réception progressive et la réalisation de ces schémas impliquent d'une part, une actualisation et souvent une fiabilisation des surfaces, ce qui permet une meilleure connaissance du parc immobilier des Agences, mais conduisent d'autre part, à un échelonnement des objectifs.

Certaines opérations immobilières envisagées par les ARS dans le cadre de ces schémas, reposent sur le regroupement de sites (entre ARS ou avec d'autres services de l'Etat notamment dans le cadre des projets de rénovation des cités administratives), ce qui préfigure une baisse de leurs ratios d'occupation à moyen terme.

2.3 – Efficience de la fonction achat

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cet indicateur permet la déclinaison ministérielle de l'indicateur « gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE » du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

Pour mémoire, lors de la rédaction du PAP 2019, les objectifs 2019-2021 n'avaient pas été fixés par la DAE, ce qui n'avait pas permis de renseigner une prévision pour 2019, ni une cible pour 2020.

Les ministères sociaux ont légèrement dépassé les objectifs du triennal 2016-2018 (réalisés à 103,7%), qui avait fixé un objectif d'économie d'achat de 6 M€ par an. On note un fléchissement du résultat net en 2018 traduisant essentiellement une baisse significative de l'assiette achats. Celle-ci est passée de 345 M€ en 2015 (référence ayant servi à fixer les objectifs du triennal) à 213 M€ en 2018, soit une baisse de 38 % sous l'effet notamment de la réorganisation territoriale et du transfert des crédits de fonctionnement courant des DRDJSCS et des DIRECCTE de métropole vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations », mais également en vertu de l'effort global de maîtrise des dépenses.

La nouvelle approche de comptabilisation (cf. conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018) imputant la performance au service passant le marché et non à celui effectuant la dépense implique une importante réingénierie concernant tant les périmètres que les méthodes de définition des objectifs et d'affectation des résultats, ce qui n'a pas permis de fixer des objectifs ex-ante. En l'état, un suivi de l'indicateur de performance économique de l'achat a été effectué en 2019, mais les données consolidées ne sont pas encore disponibles. Elles figureront dans le rapport de résultats de la DAE, dont l'instruction est en cours.

2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

En **matière immobilière**, aucun projet porté par le programme 124 ne dépasse le seuil des cinq millions d'euros retenu pour cet indicateur.

S'agissant des **systèmes d'information et de communication** (SIC), les projets dont il est rendu compte dans le cadre de cet indicateur de suivi sont ceux (conditions cumulatives):

- inclus dans le « panorama des grands projets numériques » actualisé annuellement par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- en situation de dépassement budgétaire et/ou calendaire.

Dans ce cadre, aucun nouveau projet n'a été retenu par la DINUM pour 2019. En outre, en 2019, le projet de modernisation du SI de gestion de l'internat de médecine IMOTEP, achevé en 2018, est sorti du panorama et donc du champ de l'indicateur. En conséquence, pour l'année 2019, sont inclus uniquement dans le champ de cet indicateur pour le programme 124 :

- le projet relatif au SI de gestion des ressources humaines « RENOIRH », lancé en 2013 ;
- le projet relatif à la modernisation des systèmes d'information et de télécommunication des SAMU-centre 15 « SI SAMU », lancé en septembre 2014. Il est précisé que ce projet, dont la mise en œuvre relève de l'Agence numérique en Santé, sous l'égide de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), n'est pas financé sur le programme 124.

S'agissant du projet « RENOIRH », celui-ci n'a pas connu, en 2019, d'actualisation en termes de coûts et de délais. Le projet sort du « panorama des grands projets numériques » à partir de 2020.

S'agissant du projet « SI SAMU », les coûts et délais prévisionnels globaux du projet pris en compte pour le calcul de l'indicateur en 2019 sont les mêmes que ceux présentés dans le cadre du RAP 2018.

OBJECTIF 3

Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR 3.1

Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ecart mesuré en jours	jours	-3	-15	>=0	>=0	3	>=0

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Mode de calcul : Une liste d'opérations est établie sur laquelle figurent les principales opérations statistiques régulières de la DREES, comme la réponse au questionnaire « system of health accounts » (SHA) commun à Eurostat, l'OCDE et l'OMS à échéance du 31 mai, la mise en ligne annuelle des données sur l'effectif des médecins, sous data.drees, ainsi que les données annuelles sur la retraite supplémentaire au 30 janvier ou encore le bilan annuel sur les étudiants inscrits en formations sociales au 30 décembre.

Chacune des opérations figurant sur cette liste est assortie d'un engagement précis sur une date de mise à disposition (et sur un produit disponible). À échéance, on observe, pour chacune d'entre elles, l'écart entre la date prévue et la date réelle de mise à disposition.

L'écart est apprécié en moyenne annuelle d'avances (>0) et de retards (<0). L'objectif est rempli lorsque le nombre de jours de retard est conforme aux prévisions. La cible est atteinte lorsqu'il n'y a plus aucun retard constaté (=0).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2019 est marquée par une nette amélioration du résultat, par rapport à 2018. La mise à disposition des données issues des principales opérations en 2019 est proche de la cible à atteindre puisque l'écart de réalisation est de 3 jours (3 jours d'avance).

La liste des opérations statistiques prise en compte pour l'année 2019 est quasiment identique à celle de 2018 (22 publications étaient prévues en 2018 et 23 en 2019). Il a uniquement été ajouté l'opération concernant les « Interruptions volontaires de grossesse ».

En 2018, la mise à disposition des données issues des principales opérations menées par la DREES avait été exceptionnellement très éloignée de la cible de réalisation, compte tenu d'un nouveau processus de mise en ligne des données, non encore totalement automatisé. De ce fait, les délais s'étaient avérés plus longs que ceux estimés (ainsi que ceux des années précédentes). Il avait toutefois été précisé qu'il s'agissait d'une phase transitoire, qui ne devait pas se reproduire. Cela s'est confirmé, comme le montre l'amélioration de l'indicateur en 2019. En effet, ce processus, particulièrement « technique » a été totalement maîtrisé et les agents concernés se sont formés en conséquence.

Deux opérations accusent cependant un retard relativement important par rapport à la prévision initiale :

- les « données annuelles sur les retraites », dont la parution a été retardée compte tenu d'un nécessaire rebasage quadriennal du modèle ANCETRE ;
- les « données annuelles sur les trajectoires dans les minima sociaux » dont les indicateurs ont été calculés à partir de données semi-définitives de la CNAF. En 2020, le calendrier sera revu pour s'appuyer sur des données définitives, disponibles plus tardivement.

Pour 2020, l'effort engagé pour sensibiliser les bureaux aux échéances va être poursuivi et les auteurs veilleront tout particulièrement à leurs engagements de production. De plus, le Bureau des Publications et de la Communication est maintenant associé étroitement à la réalisation de la cible et la liste des opérations, définie en comité de direction (CODIR), continuera à faire l'objet d'une vigilance accrue.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Fonctionnement des services		17 354 334 26 194 419	298 703	126 166	17 354 334 26 619 287	17 354 334
11 – Systèmes d'information		48 597 690 48 937 662	138 132	949 272	48 597 690 50 025 067	48 597 690
12 – Affaires immobilières		38 985 207 29 463 521	100 339		38 985 207 29 563 860	38 985 207
14 – Communication		5 629 562 7 171 906		181 140	5 629 562 7 353 046	5 629 562
15 – Affaires européennes et internationales		482 094 158 583		4 703 465 3 038 872	5 185 559 3 197 455	5 185 559
16 – Statistiques, études et recherche		8 160 138 8 841 326	24 000	1 200 000 1 498 413	9 360 138 10 363 739	9 360 138
17 – Financement des agences régionales de santé		590 028 018 567 049 577			590 028 018 567 049 577	590 028 018
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	226 761 797 236 071 410				226 761 797 236 071 410	226 761 797
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	294 092 956 277 719 427				294 092 956 277 719 427	294 092 956
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151 13 996 042				14 220 151 13 996 042	14 220 151
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	48 564 215 53 558 521				48 564 215 53 558 521	48 564 215
22 – Personnels transversaux et de soutien	135 037 743 132 965 309				135 037 743 132 965 309	135 037 743
23 – Politique des ressources humaines	6 329	22 961 571 22 500 327		113 465	22 961 571 22 620 122	22 961 571
Total des AE prévues en LFI	718 676 862	732 198 614		5 903 465	1 456 778 941	1 456 778 941
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+365 052		+1 497 851		+1 862 903	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 286 968		+17 426 930		+20 713 898	
Total des AE ouvertes	722 328 882		757 026 860		1 479 355 742	
Total des AE consommées	714 317 038	710 317 321	561 174	5 907 328	1 431 102 862	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Fonctionnement des services		17 488 941 24 701 959	260 058	46 500	17 488 941 25 008 517	17 488 941

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
11 – Systèmes d'information		47 277 011 45 879 702	515 141	949 272	47 277 011 47 344 115	47 277 011
12 – Affaires immobilières		62 801 955 54 613 559	105 899		62 801 955 54 719 458	62 801 955
14 – Communication		5 629 562 6 173 572		181 140	5 629 562 6 354 712	5 629 562
15 – Affaires européennes et internationales		482 094 154 408		4 703 465 3 038 872	5 185 559 3 193 280	5 185 559
16 – Statistiques, études et recherche		8 160 138 7 467 839	24 000	1 200 000 1 414 013	9 360 138 8 905 852	9 360 138
17 – Financement des agences régionales de santé		590 028 018 566 948 577			590 028 018 566 948 577	590 028 018
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	226 761 797 236 071 410				226 761 797 236 071 410	226 761 797
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	294 092 956 277 719 427				294 092 956 277 719 427	294 092 956
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151 13 996 042				14 220 151 13 996 042	14 220 151
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	48 564 215 53 558 521				48 564 215 53 558 521	48 564 215
22 – Personnels transversaux et de soutien	135 037 743 132 965 309				135 037 743 132 965 309	135 037 743
23 – Politique des ressources humaines	6 329	23 007 257 19 663 068		109 521	23 007 257 19 778 919	23 007 257
Total des CP prévus en LFI	718 676 862	754 874 976		5 903 465	1 479 455 303	1 479 455 303
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+365 052		+1 497 851		+1 862 903	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 286 968		-14 609 830		-11 322 862	
Total des CP ouverts	722 328 882		747 666 462		1 469 995 344	
Total des CP consommés	714 317 038	725 602 683	905 098	5 739 318	1 446 564 138	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
10 – Fonctionnement des services		15 741 082 15 561 847	238 194	879 652	15 741 082	15 941 082 16 679 693
11 – Systèmes d'information		47 329 752 52 040 327	662 195	1 767 816	47 329 752	47 329 752 54 470 338
12 – Affaires immobilières		80 180 091 54 417 068	16 445		80 180 091	80 180 091 54 433 513
14 – Communication		4 729 562 6 268 154			4 729 562	4 729 562 6 268 154

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 124

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
15 – Affaires européennes et internationales		575 583 431 952		4 903 465 5 341 576	5 479 048	5 479 048 5 773 528
16 – Statistiques, études et recherche		7 100 398 7 372 925		2 047 050 2 123 050	9 147 448	10 547 448 9 495 975
17 – Financement des agences régionales de santé		594 826 665 584 088 403			594 826 665	594 826 665 584 088 403
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	248 827 219 245 916 128				248 827 219	249 257 219 245 916 128
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	284 073 004 276 974 762				284 073 004	284 113 004 276 974 762
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	15 637 563 16 063 429				15 637 563	15 637 563 16 063 429
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	50 544 353 50 323 824				50 544 353	50 544 353 50 323 824
22 – Personnels transversaux et de soutien	132 386 866 133 971 005				132 386 866	132 386 866 133 971 005
23 – Politique des ressources humaines	2 307	22 961 571 22 452 710		119 870	22 961 571	23 141 571 22 574 887
Total des AE prévues en LFI	731 469 005	773 444 704		6 950 515	1 511 864 224	1 514 114 224
Total des AE consommées	723 251 455	742 633 386	916 834	10 231 964		1 477 033 639

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
10 – Fonctionnement des services		15 875 689 15 516 661	238 133	879 652	15 875 689	16 075 689 16 634 446
11 – Systèmes d'information		46 009 074 50 674 621	366 049	1 767 816	46 009 074	46 009 074 52 808 486
12 – Affaires immobilières		88 434 892 78 826 763	18 282		88 434 892	88 434 892 78 845 045
14 – Communication		4 729 562 5 325 162			4 729 562	4 729 562 5 325 162
15 – Affaires européennes et internationales		575 583 431 782		4 903 465 5 341 576	5 479 048	5 479 048 5 773 358
16 – Statistiques, études et recherche		7 100 398 6 786 883		2 047 050 2 718 407	9 147 448	10 547 448 9 505 290
17 – Financement des agences régionales de santé		594 826 665 584 088 403			594 826 665	594 826 665 584 088 403
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	248 827 219 245 916 128				248 827 219	249 257 219 245 916 128
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	284 073 004 276 974 762				284 073 004	284 113 004 276 974 762
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	15 637 563 16 063 429				15 637 563	15 637 563 16 063 429
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	50 544 353 50 323 824				50 544 353	50 544 353 50 323 824
22 – Personnels transversaux et de soutien	132 386 866 133 971 005				132 386 866	132 386 866 133 971 005
23 – Politique des ressources humaines	2 307	23 007 257 22 839 803		117 014	23 007 257	23 187 257 22 959 124

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Total des CP prévus en LFI	731 469 005	780 559 120		6 950 515	1 518 978 640	1 521 228 640
Total des CP consommés	723 251 455	764 490 078	622 464	10 824 465		1 499 188 462

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	723 251 455	718 676 862	714 317 038	723 251 455	718 676 862	714 317 038
Rémunérations d'activité	445 402 175	440 051 292	439 892 337	445 402 175	440 051 292	439 892 337
Cotisations et contributions sociales	271 746 690	273 425 570	268 709 590	271 746 690	273 425 570	268 709 590
Prestations sociales et allocations diverses	6 102 590	5 200 000	5 715 111	6 102 590	5 200 000	5 715 111
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	742 633 386	732 198 614	710 317 321	764 490 078	754 874 976	725 602 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	157 894 813	142 170 596	142 143 556	179 909 003	164 846 958	157 951 494
Subventions pour charges de service public	584 738 573	590 028 018	568 173 766	584 581 075	590 028 018	567 651 189
Titre 5 – Dépenses d'investissement	916 834		561 174	622 464		905 098
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	919 867		557 592	622 464		881 098
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-3 033		3 582			24 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	10 231 964	5 903 465	5 907 328	10 824 465	5 903 465	5 739 318
Transferts aux ménages	6 865		1 350	6 865		1 350
Transferts aux entreprises	2 596 711		431 293	2 596 711		431 293
Transferts aux collectivités territoriales			14 008			14 008
Transferts aux autres collectivités	7 628 388	5 903 465	5 460 677	8 220 889	5 903 465	5 292 667
Total hors FdC et AdP		1 456 778 941			1 479 455 303	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 652 020			+3 652 020	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 924 781			-13 111 979	
Total*	1 477 033 639	1 479 355 742	1 431 102 862	1 499 188 462	1 469 995 344	1 446 564 138

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	656 812		365 052	656 812		365 052
Autres natures de dépenses	1 792 752		1 497 851	1 792 752		1 497 851
Total	2 449 564		1 862 903	2 449 564		1 862 903

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		31 605		31 605				
06/2019		15 000		15 000				
08/2019		53 790		53 790				
09/2019		100		100				
12/2019		2 210		2 210				
Total		102 705		102 705				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		17 721		17 721				
03/2019	8 736	67 941	8 736	67 941				
04/2019	76 088	85 050	76 088	85 050				
05/2019		23 172		23 172				
06/2019	33 783	57 452	33 783	57 452				
07/2019		106 716		106 716				
08/2019		17 118		17 118				
09/2019	91 953	241 211	91 953	241 211				
10/2019		13 063		13 063				
12/2019	154 492	765 702	154 492	765 702				
Total	365 052	1 395 146	365 052	1 395 146				

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	1 614 807		1 614 807					
Total	1 614 807		1 614 807					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019	290 506	2 398 135	290 506	2 683 579				
Total	290 506	2 398 135	290 506	2 683 579				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2019		183 642						
Total		183 642						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2019		20 652 279		3 827 079				
Total		20 652 279		3 827 079				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						570 412		570 412
07/10/2019						586 380		1 111 167
19/11/2019					786 528	10 400	786 528	10 400
25/11/2019		18 974		18 974				
03/12/2019	58 333		58 333					
06/12/2019	2 109 850		2 109 850					
Total	2 168 183	18 974	2 168 183	18 974	786 528	1 167 192	786 528	1 691 979

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/11/2019		400 000		400 000				
Total		400 000		400 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						5 058 908		19 847 483
Total						5 058 908		19 847 483

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 438 548	25 150 881	4 438 548	8 427 483	786 528	6 226 100	786 528	21 539 462

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Fonctionnement des services		17 354 334 26 619 287	17 354 334 26 619 287		17 488 941 25 008 517	17 488 941 25 008 517
11 – Systèmes d'information		48 597 690 50 025 067	48 597 690 50 025 067		47 277 011 47 344 115	47 277 011 47 344 115
12 – Affaires immobilières		38 985 207 29 563 860	38 985 207 29 563 860		62 801 955 54 719 458	62 801 955 54 719 458
14 – Communication		5 629 562 7 353 046	5 629 562 7 353 046		5 629 562 6 354 712	5 629 562 6 354 712
15 – Affaires européennes et internationales		5 185 559 3 197 455	5 185 559 3 197 455		5 185 559 3 193 280	5 185 559 3 193 280
16 – Statistiques, études et recherche		9 360 138 10 363 739	9 360 138 10 363 739		9 360 138 8 905 852	9 360 138 8 905 852
17 – Financement des agences régionales de santé		590 028 018 567 049 577	590 028 018 567 049 577		590 028 018 566 948 577	590 028 018 566 948 577
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	226 761 797 236 071 410		226 761 797 236 071 410	226 761 797 236 071 410		226 761 797 236 071 410
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	294 092 956 277 719 427		294 092 956 277 719 427	294 092 956 277 719 427		294 092 956 277 719 427
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151 13 996 042		14 220 151 13 996 042	14 220 151 13 996 042		14 220 151 13 996 042
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	48 564 215 53 558 521		48 564 215 53 558 521	48 564 215 53 558 521		48 564 215 53 558 521
22 – Personnels transversaux et de soutien	135 037 743 132 965 309		135 037 743 132 965 309	135 037 743 132 965 309		135 037 743 132 965 309
23 – Politique des ressources humaines	6 329	22 961 571 22 613 792	22 961 571 22 620 122	6 329	23 007 257 19 772 589	23 007 257 19 778 919
Total des crédits prévus en LFI *	718 676 862	738 102 079	1 456 778 941	718 676 862	760 778 441	1 479 455 303
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 652 020	+18 924 781	+22 576 801	+3 652 020	-13 111 979	-9 459 959
Total des crédits ouverts	722 328 882	757 026 860	1 479 355 742	722 328 882	747 666 462	1 469 995 344
Total des crédits consommés	714 317 038	716 785 824	1 431 102 862	714 317 038	732 247 100	1 446 564 138
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 011 844	+40 241 037	+48 252 881	+8 011 844	+15 419 362	+23 431 206

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	719 018 224	739 470 658	1 458 488 882	719 018 224	762 147 020	1 481 165 244
Amendements	-341 362	-1 368 579	-1 709 941	-341 362	-1 368 579	-1 709 941
LFI	718 676 862	738 102 079	1 456 778 941	718 676 862	760 778 441	1 479 455 303

Pour les crédits de titre 2

L'amendement Sénat n° II-435 a procédé à une minoration à hauteur de 5 ETPT et de 341 362 € (dont 245 271 sur hors CAS Pensions) au titre de l'ajustement du nombre d'emplois à transférer dans le cadre du transfert au 1er janvier 2019 vers le programme n° 166 « justice judiciaire », du contentieux des tribunaux des affaires de sécurité sociales (TASS), des tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI), et d'une partie des commissions départementales d'aide sociale (CDAS) vers les pôles sociaux des tribunaux de grande instance dans le cadre de la loi Justice du XXIème siècle.

Pour les crédits hors titre 2 :

L'amendement n° II-16 adopté lors de l'examen du projet de loi de finances par le Parlement a minoré les crédits HT2 ouverts en PLF sur le programme 124 de - **1 368 579 € en AE et CP**, au travers de deux mesures :

- une majoration des crédits de 112 960 €, afin de tenir compte des mesures de revalorisation prises lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018 (sur les indemnités kilométriques et barèmes des frais de nuitée) ;
- une minoration des crédits de -1 481 539 €, dans le cadre d'un « rabout ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le solde des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2019 s'élève à **22 576 801 € en AE et -9 459 959 € en CP** pour les dépenses de titre 2 (T2) et hors titre 2 (HT2). Ces mouvements sont détaillés ci-après.

1) Des décrets de transfert ont modifié les crédits disponibles pour un solde total de 2 248 244 € en AE et 1 723 457 € en CP.

Titre 2

1. Les mouvements sortants sont les suivants :

- un transfert sortant (décret n°2019-1203 du 19 novembre 2019) pour un montant de -831 528 € en AE et CP à destination :
 - du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées de la mission « Direction de l'action du gouvernement », au titre de la contribution des ministères sociaux à la création des emplois de Hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté, pour un montant de - 616 519 € en AE et CP ;
 - du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », dans le cadre du financement de l'intégration par la collectivité de Corse d'agents de l'Etat en poste au centre du sport et de la jeunesse de Corse, pour un montant de -125 000 € en AE et CP ;
 - du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », dans le cadre de la contribution du programme 124 à la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, pour un montant de -90 009 € en AE et CP.

2. Les mouvements entrants sont les suivants :

- un transfert entrant (décret n°2019-1305 du 6 décembre 2019) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour un montant de +2 109 850 € en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet;
- un transfert entrant (arrêté du 29 octobre 2019 portant transfert de crédits) en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques », pour un montant de + 1 614 807 € en AE et en CP, au titre de la compensation du surcoût lié à la monétisation des jours CET résultant du rendez-vous salarial 2018 ;
- un transfert entrant (décret n°2019-1282 du 3 décembre 2019) en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables », pour un montant de + 58 333 € en AE et en CP, au titre du renforcement de l'équipe du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DILPEJ) ;
- un transfert entrant (décret n°2019-1203 du 19 novembre 2019) en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État », pour un montant de + 45 000 € en AE et en CP, au titre du renforcement de la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES).

Hors titre 2

Plusieurs transferts de crédits ont été organisés par décrets en 2019 pour un solde de -748 218 € en AE et -1 273 005 € en CP :

1. Les mouvements sortants sont les suivants :

- un transfert sortant (décret n° 2019-819 du 1er août 2019) d'un montant de -570 412 € en AE et en CP, dont 378 308 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », 61 768 € à destination du programme 217 « Conduite et soutien des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 45 339 € à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et 15 003 € à destination du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice », relatif aux refacturations des prestations informatiques interministérielles ;
- un transfert sortant (décret n° 2019-1026 du 7 octobre 2019) d'un montant de -586 380 € en AE et -1 111 167 € en CP à destination du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », dans le cadre de l'expérimentation conduite en Martinique d'une gestion mutualisée des moyens destinés au fonctionnement courant, à l'informatique, aux coûts pédagogiques des formations transverses et aux dépenses d'immobilier des services de l'Etat placés sous l'autorité du préfet ;
- un transfert sortant (décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019) d'un montant de - 10 400 € en AE et CP, vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » au titre de la contribution du ministère des solidarités et de la santé aux frais de fonctionnement correspondant à 4 ETPT de Hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté.

2. Les mouvements entrants sont les suivants :

- un transfert entrant (décret n° 2019-1228 du 25 novembre 2019) en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour un montant de + 18 974 € en AE et en CP, au titre des frais de déplacement des délégués français du ministère aux réunions du Conseil de l'Union européenne et de ses instances entre 2015 et 2018 ;
- un virement entrant (n° 2019-1258 du 28 novembre 2019) de + 400 000 € en AE et en CP, en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » au titre d'études conduites par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2) Reports de crédits pour un montant total de 23 524 562 € en AE et 6 801 164 € en CP :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre 2

Par arrêté du 22 février 2019 portant report de crédits de **fonds de concours**, a été reporté un montant de 290 506 € en AE et CP correspondant à des contributions de la communauté européenne au financement des projets Youth wiki et FEAD.

Hors titre 2

Les **crédits de fonds de concours** non consommés en 2018 ont été reportés en 2019 (arrêté du ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'action et des comptes publics du 22 février portant report de crédits) pour un montant de **2 398 135 € en AE et 2 683 579 € en CP**. Ces reports se décomposent comme suit :

Intitulé du fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	198 528 €	193 263 €
1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	82 304 €	82 304 €
1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	386 121€	585 443€
1-2-00267 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien	622 339 €	634 896 €
1-2-00337 - Legs et donations	919 762 €	919 762 €
1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	189 081 €	267 911 €
Total	2 398 135 €	2 683 579 €

Le programme 124 a bénéficié de **crédits budgétaires 2018 reportés en 2019**, pour un montant total de **20 835 921 € en AE et à 3 827 079 € en CP** pour le HT2. Il s'agit des crédits budgétaires suivants :

- Les crédits budgétaires non consommés en 2018 sur le programme 124, soit un montant de 18 180 471 € en AE et 3 827 079 € en CP.
- des crédits budgétaires du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », obtenus en report croisé, pour un total de 2 471 808 € en AE, afin de contribuer à la couverture d'un besoin d'AE lié au renouvellement pluriannuel d'un bail d'administration centrale, pour une durée plus longue que celle provisionnée budgétairement.
- un total de 183 642 € d'AE affectées non engagées en 2018 (AENE) reporté sur 2019.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçus en 2019 pour un montant total de 1 862 903 € en AE et CP :

Titre 2

A été rattachée par voie de fonds de concours une somme de 365 052 € en AE et CP.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attribution des produits des crédits à hauteur de 1 497 851 € en AE et en CP.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finances rectificative

Hors titre 2

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificatives pour 2019 a porté annulation de crédits à hauteur de 5 058 908 € en AE et 19 847 483 € en CP. Ce montant correspond à la réserve de précaution actualisée des dégels et surgels intervenus en fin de gestion.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2

En 2019, deux fonds de concours destinés à financer des dépenses de titre 2 ont été abondés. La répartition des ouvertures sur ces fonds est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Montant
1-1-00444	Contribution de la Commission Européenne au financement d'actions en matière sociale, de santé, de sport et de jeunesse - Projets Youthwiki , EU Jamrai, EU Jav, EU Jahee, Eurostat et Advantage	297 744
1-2-00533	Investissement d'avenir : transition numérique de l'Etat	67 308
TOTAL		365 052

Hors Titre 2

En 2019, quatre fonds de concours destinés à financer des dépenses hors titre 2 ont été abondés. Des produits de cession ont également été rattachés au programme. La répartition des ouvertures est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Montant
1-1-00926	Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	53 342
1-2-00074	Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfant et du centre de loisirs	144 624
1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir entre acteurs de la sécurité sociale	407 074
1-2-00970	Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	790 106
	1) total fonds de concours	1 395 146
2-2-00703	Produits de cessions de biens mobiliers	87 705
2-2-00738	Recettes provenant de la cessions de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels	15 000
	2) total attributions de produits	102 705
Total général		1 497 851

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 593 384	15 516 425	19 109 809	3 593 384	16 196 716	19 790 100
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-20 615	-20 615	0	-20 615	-20 615
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin	3 593 384	15 495 810	19 089 194	3 593 384	16 176 101	19 769 485

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
d'année)						

Pour les crédits de titre 2, la réserve de précaution initiale d'un montant de 3 593 384 € en AE et en CP a fait l'objet d'un dégel intégral en fin de gestion dont 982 496 € hors CAS pensions ont été consommés.

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve s'est élevée en début d'année à **15 516 425 € en AE et 16 196 716 € en CP**. Ce montant correspond à :

- la réserve de précaution initiale de 9 163 954 € en AE et 9 844 245 € en CP, calculée à partir de l'application d'un taux de réserve de 3% (et de la modulation relative à la prise en compte des dépenses de personnel des opérateurs) ;
- à laquelle s'est ajoutée une majoration de 6 352 471 € en AE et CP, intervenue en mars 2019, dans le cadre du document de répartition actualisé des emplois et des crédits (DRACE), au titre de l'effort de maîtrise de la trajectoire 2019 des finances publiques.

En cours de gestion, 20 615 € en AE et CP ont été dégelés sur l'action « Politique des ressources humaines », dans le cadre de l'exonération de réserve de précaution des crédits de formation rattachés au Grand plan d'investissement (GPI).

Ainsi, avant la mise en place du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution actualisée s'élevait à **15 495 810 € en AE et 16 176 101 € en CP**.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel de 10 436 902 € en AE et d'un surgel de 3 671 382 € en CP. Le solde de **5 058 908€ en AE et 19 847 483 € en CP** a été annulé par la loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1372 – Emplois fonctionnels	-1	126	116	+1	124	+7
1373 – A administratifs	+29	2 631	2 420	+7	2 603	+176
1374 – A techniques	0	3 271	3 273	+22	3 194	-101
1375 – B administratifs	+1	1 882	1 728	+2	1 763	+33
1377 – Catégorie C	-1	1 948	1 982	0	1 783	-199
Total	+28	9 858	9 519	+32	9 467	-84

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1372 – Emplois fonctionnels	0	0	+2	-6	-2	-4
1373 – A administratifs	0	-47	+21	+21	+7	+14
1374 – A techniques	0	-2	+17	-115	-79	-36
1375 – B administratifs	0	-93	+28	-55	-41	-14
1377 – Catégorie C	0	-19	-64	-83	-59	-24
Total	0	-160	+4	-238	-174	-64

Le plafond d'emploi pour 2019, fixé à 9 519 ETPT en LFI, a été actualisé en gestion à 9 551 ETPT par la prise en compte de transferts (+32 ETPT).

Deux transferts entrants :

- +36 ETPT au titre des délégués du préfet.
- +1 ETPT provenant du P217 « économie, développement et mobilité durable » et correspondant au recrutement d'un conseiller en charge du numérique auprès du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DILPEJ).

Deux transferts sortants :

- -1 ETPT vers le P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre de la participation du ministère des solidarités et de la santé à la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ;
- -4 ETPT vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » pour la création des emplois de Hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, des corrections techniques, à hauteur de 4 ETPT, ont été rajoutées pour tenir compte des créations ou suppressions d'emplois dans chaque catégorie d'emploi, notamment par la voie des promotions internes.

La consommation du plafond d'emplois sur l'année, 9 467 ETPT, a laissé un solde de 84 ETPT non consommés.

Cet écart, équivalent à 0,9 % du plafond autorisé, s'explique principalement par :

- le taux de vacance frictionnelle habituellement observé sur le plafond d'emplois du programme 124 dû à un décalage entre les sorties et les entrées qui viennent les remplacer;
- la suspension d'une partie des recrutements intervenue consécutivement au compte rendu de gestion au 31 août 2019.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1372 – Emplois fonctionnels	23	3	8,90	8	0	7,20	-15	-6
1373 – A administratifs	384	66	7,10	368	35	6,40	-16	-40
1374 – A techniques	272	100	7,60	160	44	6,50	-112	-95
1375 – B administratifs	307	100	7,50	257	41	7,10	-50	-52
1377 – Catégorie C	236	98	7,20	159	8	6,20	-77	-57
Total	1 222	367		952	128		-270	-250

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le schéma d'emplois réalisé en 2019 sur le programme 124 est de -270 ETP, contre -250 ETP fixé en LFI 2019.

SORTIES REALISEES EN 2019

Les sorties prévues en 2019 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 1100 en LFI :

- 400 départs à la retraite (226 pour la catégorie A, 83 pour la catégorie B et 91 pour la catégorie C) ;
- 700 départs au titre des autres sorties (détachements sortants, fins de détachements entrants, etc.).

Au terme de l'exercice 2019, les sorties se sont élevées à 1222 (367 départs à la retraite et 855 autres sorties).

ENTREES REALISEES EN 2019

Les entrées prévues en 2019 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 850 en LFI :

- 200 primo-recrutements ;
- 650 autres entrées (arrivées en détachement, réintégrations, etc.).

Au terme de l'exercice 2019, les entrées se sont élevées à 952 (128 primo-recrutements et 824 autres entrées).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	3 118	3 220	3 179
Services régionaux	6 284	6 175	6 126
Services à l'étranger	23	26	47
Autres	94	46	38
Total	9 519	9 467	9 390

La comparaison de la réalisation 2019 avec la prévision LFI doit être appréciée avec prudence car, comme indiqué dans le PAP 2019, la prévision est totalement indicative.

En outre la situation fin 2019 en administration centrale correspond à un effort tout à fait particulier dans la mesure où il inclut, les emplois induits par l'extension du périmètre ministériel du fait de la création de nouveaux cabinets (Mme Dubost et M. Taquet) et de structures satellites ministérielles ou interministérielles (DILPEJ, rapporteur général au nouveau revenu universel d'activité, Délégué interministériel chargé de la lutte contre la pauvreté et Hauts commissaires en région, Délégué à la santé mentale,...) à hauteur d'environ 80 ETPT. A schéma d'emplois égal, ces créations ont été absorbées sur les autres emplois du ministère principalement en administration centrale.

C'est pourquoi il apparaît plus pertinent de comparer la situation d'une année à l'autre, c'est-à-dire « de RAP à RAP. Le tableau ci-dessous montre que la part respective par service reste stable.

Service	Réalisation 2018 ETPT	%	Réalisation 2019 ETPT	%
Administration centrale	3 301	33%	3 220	34%

Services régionaux	6 467	66%	6 175	65%
Services à l'étranger	28	0,3%	26	0,3%
Autres	62	0,6%	46	0,5%
Total	9 858	100%	9 467	100%

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	2 895	3 011
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	3 821	3 626
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	179	173
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	735	806
22 – Personnels transversaux et de soutien	1 889	1 851
Total	9 519	9 467
Transferts en gestion		+32

La consommation des emplois en 2019 du programme 124 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et chorus.

La ventilation par action des ETPT 2019 présentée ci-dessus est indicative. Elle résulte de l'application des clés de répartition des effectifs issues de la dernière situation observée par direction pour l'administration centrale et des données de l'enquête « activités » pour les services déconcentrés au 31/12/2018. L'exploitation de ces enquêtes a conduit à un travail de reventilation afin de tenir compte du périmètre de chaque action.

Par ailleurs, la comparaison de la réalisation 2019 avec la prévision LFI doit être appréciée avec prudence car la prévision n'est nullement prescriptive et ne préjuge en rien de la répartition finale des effectifs notifiée aux services en début d'exercice. C'est pourquoi il apparaît plus pertinent de comparer la situation d'une année à l'autre, c'est-à-dire de « RAP à RAP ».

Le tableau ci-dessous montre à ce titre que la part respective de chaque action est restée globalement stable entre 2018 et 2019. Il est précisé que ces ventilations reposent sur un décalage temporel en termes de sources de données, dans la mesure où la réalisation 2018 s'appuie sur la situation observée au 31.12.2017 et la réalisation 2019 sur la situation observée au 31.12.2018.

numéro et intitulé de l'action	Réalisation 2018 ETPT	%	Réalisation 2019 ETPT	%
18- Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	3 262	33,1%	3 011	31,8%
19- Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	3 693	37,5%	3 626	38,3%
20- Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	204	2,1%	173	1,8%
21- Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	778	7,9%	806	8,5%
22- Personnels transversaux et de soutien	1 922	19,5%	1 851	19,6%
Total AC	9 858	100%	9 467	100%

La comparaison de la réalisation 2019 avec la réalisation 2018 fait apparaître une consommation d'emplois en diminution de 391 ETPT, ainsi répartie par action : -252 ETPT pour les personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé ; -67 ETPT pour les personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ; -31 ETPT pour les personnels mettant en oeuvre les politiques pour les

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

droits des femmes ; +30 ETPT pour les personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement et -71 ETPT pour les personnels transversaux et de soutien.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 73

Le ministère continue à participer à la politique de formation en matière d'apprentissage. Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 s'est élevé à 73.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Faire de la gestion des ressources humaines (GRH) un levier de performance : cet indicateur est l'un des trois objectifs et indicateurs inscrits à la partie performance du programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	445 402 175	440 051 292	439 892 337
Cotisations et contributions sociales	271 746 690	273 425 570	268 709 590
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	199 747 097	203 540 733	197 527 886
– Civils (y.c. ATI)	199 313 300	203 540 733	197 176 951
– Militaires	433 797		350 935
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	71 999 593	69 884 837	71 181 704
Prestations sociales et allocations diverses	6 102 590	5 200 000	5 715 111
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	723 251 455	718 676 862	714 317 038
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	523 504 358	515 136 129	516 789 152
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2019 s'élèvent à 5,7 M€ dont 2,6 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	522,33
Exécution 2018 hors CAS Pensions	523,50
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,82

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,35
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-4,42
– Mesures de restructuration	-0,06
– Autres dépenses de masse salariale	4,21
Impact du schéma d'emplois	-9,82
EAP schéma d'emplois 2018	-7,08
Schéma d'emplois 2019	-2,74
Mesures catégorielles	1,73
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,60
GVT positif	7,89
GVT négatif	-4,29
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,69
Indemnisation des jours de CET	6,13
Mesures de restructurations	0,08
Autres rebasages	-3,53
Autres variations des dépenses de personnel	-3,75
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,39
Autres variations	-3,36
Total	516,79

Socle Exécution 2018 retraitée

Les 4,2 M€ inscrits sur la ligne « Autres » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent notamment à la déduction (débasage) du coût des emplois non pérennes recrutés en renfort dans le cadre de la réforme des juridictions sociales (-1,3 M€), et le rebasage des rétablissements de crédits intervenus en 2018 (+5,6 M€).

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 7,9M€, soit 1,5% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2019.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -4,3 M€, soit -0,8% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2019.

Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

Les -3,5 M€ inscrits sur la ligne « Autres » de ce poste correspondent aux rétablissements de crédits intervenus en 2019 à hauteur de -3,7 M€ et à l'indemnité de départ volontaire (IDV).

Autres variations des dépenses de personnels

Les -3,7 M€ inscrits sur ce poste correspondent à la variation par rapport à 2018 des dépenses de prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23) ainsi qu'aux autres variations des dépenses de personnels constatées en 2019.

L'écart constaté entre la LFI 2019 (718,7 M€) et l'exécution (714,3 M€) révèle un taux d'exécution des crédits de 98,9%, intégrant un dégel de la réserve de précaution hors Cas pensions (0,98M€ sur un total de 2,57M€). Il s'explique

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

principalement par une consommation moins élevée que prévue sur les crédits du CAS Pensions qui sont distincts des crédits de rémunération hors CAS pensions.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1372 – Emplois fonctionnels	102 090	132 962	123 699	90 668	119 777	110 273
1373 – A administratifs	52 162	70 695	56 794	44 734	59 332	48 859
1374 – A techniques	50 124	54 169	54 643	42 895	47 405	46 779
1375 – B administratifs	33 429	39 699	36 419	28 527	34 135	31 113
1377 – Catégorie C	32 137	34 545	32 308	27 500	29 746	27 652

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2019.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						218 786	437 572
Création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les personnels techniques et pédagogiques (PTP)		A	Personnels techniques et pédagogiques	07-2018	6	218 786	437 572
Mesures statutaires						1 367 152	1 367 152
Mise en oeuvre du protocole PPCR		A, B, C	Agents titulaires	01-2019	12	1 134 618	1 134 618
Création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les personnels techniques et pédagogiques (PTP)		A	Personnels techniques et pédagogiques	01-2019	12	232 534	232 534
Mesures indemnitaires						143 230	286 460
Revalorisation des contractuels statisticiens		A	Contractuels statisticiens	07-2019	6	143 230	286 460
Total						1 729 168	2 091 184

Les mesures catégorielles exécutées en 2019, dont le montant total s'établit à 1,73 M€, sont les suivantes :

a) Effet d'extension en année pleine de mesures prises en 2018 (0,22 M€) :

- la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les personnels techniques et pédagogiques (PTP). Cette mesure engendre une extension en année pleine sur 2019 d'un montant de 0,22 M€ hors CAS Pensions.

b) Mesures statutaires (1,37 M€) :

- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2019, pour un montant de 1,13 M€ hors CAS Pensions,

- la poursuite sur 2019 de la mise en œuvre d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les personnels techniques et pédagogiques (PTP), pour un montant de 0,23 M€ hors CAS Pensions.

c) Mesures indemnitaires (0,14 M€) :

- la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation des des contractuels occupant des emplois de statisticiens dans les services centraux contractuels statisticiens, pour un montant de 0,14 M€ hors CAS Pensions.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 216 121		2 216 121
Famille, vacances		827 894		827 894
Mutuelles, associations		518 190		518 190
Prévention / secours		626 336		626 336
Autres		1 141 455		1 141 455
Total		5 329 996		5 329 996

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à **5,3 M€ en CP** en 2019 et ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Elles se décomposent autour des cinq postes suivants :

- **2,22 M€** pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ;
- **0,83 M€** pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël, bons cadeaux, et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- **0,52 M€** pour le poste *Mutuelles, associations*, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés ;
- **0,63 M€** pour le poste *Prévention*, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail : un réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, animation d'une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques). Ces crédits ont également été mobilisés en 2019 pour poursuivre les actions engagées pour lutter contre les discriminations ;
- **1,14 M€** pour le poste *Autres* qui correspond majoritairement à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés (par exemple frais de transport et aménagement des postes de travail).

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

DÉPLOIEMENT RENOIRH

RenoirH est le système d'information (SI) de gestion des ressources humaines qu'a choisi d'adopter les ministères sociaux. Il se substitue aux deux SI pré-existants, Sirhano et Synergie. Son déploiement a été progressif ; l'année 2019 a vu la généralisation de la préliquidation et de la gestion des primes.

L'intégralité des dépenses est comptabilisée sur le programme 124 y compris pour celles historiquement imputées sur le programme 155 dans le cadre de la mutualisation des moyens de fonctionnement des administrations centrales des ministères sociaux.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programmes 124 et 155
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,00	5,30	0,70	0,70	1,20	0,90	2,00	2,00	0,90	0,60	0,00	0,00	4,70	7,00	14,50	14,50
Titre 2	6,00	6,00	3,00	3,00	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	0,50	0,50	11,00	11,00
Total	13,00	11,30	3,70	3,70	2,20	1,90	2,50	2,50	1,40	1,10	0,00	0,00	5,20	7,50	25,50	25,50

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,80	25,50	+61,39 %
Durée totale en mois	60	84	+40,00 %

La réalisation 2019 se situe en deçà du prévisionnel s'agissant des crédits HT2 (-1,1 M€ en AE et -1,4 M€ en CP). Cet écart n'est pas lié au report ou à l'annulation d'opérations. Il a pour origine la mise à disposition, par le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), d'une équipe support en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) auprès du ministère. Cela a permis de diminuer les coûts de prestations externes d'AMOA de 1 M€.

RenoirH est sorti en 2019 du panorama des grands projets SI de l'Etat piloté par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), c'est pourquoi, aucun indicateur n'est renseigné dans la colonne « PAP 2020 ».

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 757 026 860	CP ouverts en 2019 * (P1) 747 666 462
AE engagées en 2019 (E2) 716 785 824	CP consommés en 2019 (P2) 732 247 100
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 146 217	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 67 131 658
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 40 094 820	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 665 115 442

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 127 447 463				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -241 216				
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 127 206 247	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 67 131 658	=
	AE engagées en 2019 (E2) 716 785 824	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 665 115 442	=
				Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 60 074 589
				Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 51 670 382
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 111 744 971
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 72 332 918
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 39 412 053

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 est de 112 M€. Ces restes à payer se répartissent comme suit :

- 59% pour les dépenses immobilières, dont 83% se concentrent sur les dépenses locatives et correspondent aux baux des sites locatifs d'administration centrale (Montparnasse et avenue de France) ;
- 21% pour les dépenses informatiques correspondant à des engagements pluriannuels ;
- 9% pour les dépenses relatives aux politiques des ressources : dépenses liées au remboursement des agents mis à disposition par divers opérateurs des politiques sanitaires et sociales (hôpitaux, agences, caisses de sécurité sociale), et engagements pluriannuels dans le domaine de la restauration collective et de la formation ;
- le solde correspond à des engagements pluriannuels relatifs aux études et statistiques (5%) au fonctionnement des services (3% correspondant par exemple aux contrats de maintenance) et aux actions de communication (3%).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 10

Fonctionnement des services

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		17 354 334	17 354 334		26 619 287	26 619 287
Crédits de paiement		17 488 941	17 488 941		25 008 517	25 008 517

Les dépenses de fonctionnement des services portées par l'action n°10 recouvrent en 2019 :

- l'ensemble des frais de **fonctionnement courant** des services centraux et cabinets des ministères sociaux et une partie résiduelle des dépenses de fonctionnement des D(R)(D)JSCS ;
- les dépenses de **modernisation** des ministères sociaux ;
- les **frais de justice et de réparations civiles** de l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- les crédits de fonctionnement liés au **pilotage de la sécurité sociale**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 354 334	26 194 419	17 488 941	24 701 959
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 354 334	26 194 419	17 488 941	24 701 959
Titre 5 : Dépenses d'investissement		298 703		260 058
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		298 703		260 058
Titre 6 : Dépenses d'intervention		126 166		46 500
Transferts aux autres collectivités		126 166		46 500
Total	17 354 334	26 619 287	17 488 941	25 008 517

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES

Dépenses de fonctionnement courant des services en 2019	AE	CP
Administration centrale	10 690 460	10 032 602
Services déconcentrés	2 611 700	2 705 718
Total	13 302 160	12 738 320

Le périmètre des dépenses de fonctionnement courant sur le programme 124 a évolué par transferts successifs depuis 2017.

Ainsi, en 2019, les crédits de fonctionnement courant ont couvert, pour les services centraux et les services déconcentrés situés en Outre-mer (à l'exception de la Martinique) les dépenses suivantes :

- l'achat de matériel, de fournitures de bureau, de mobilier et de prestations de services logistiques ;

- les frais de correspondance, de déplacements, de représentation, de réception, d'abonnements, de documentation et de reprographie ;
- la réparation et l'entretien des véhicules ainsi que l'achat de carburant.

Ils ont couvert également pour l'ensemble des D(R)(D)JSCS les frais liés à l'organisation des sessions de concours dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et hors VAE, du secteur social et paramédical.

En administration centrale, 65% de ces dépenses se concentrent sur les quatre postes suivants : les frais de déplacement, la documentation, les autres prestations de services (recours à des interprètes, blanchisserie etc.) et les frais de représentation des services centraux (20 directions d'administrations centrales, les cabinets et l'Inspection générale des affaires sociales).

L'écart constaté (-0,4 M€ en AE et -1,2 M€ en CP) entre la dotation indiquée en PAP 2019 (11,1 M€ en AE et 11,2 M€ en CP) et l'exécution s'explique principalement par :

- un virement interne de -0,35 M€ en AE et CP vers l'action « Systèmes d'information » afin de financer le développement d'applicatifs visant à optimiser la gestion des moyens généraux des ministères sociaux dans le domaine de l'archivage et de la gestion des espaces (création d'un incubateur pour les archives et application DIGIMO) ;
- des dépenses d'investissement (et donc comptabilisés en titre 5 voir ci-dessous) pour 0,21 M€ en AE et 0,17 M€ en CP ;
- près de 0,9 M€ de charges à payer liées à des engagements tardifs (notamment pour les achats de documentation, mobilier, fonctionnement audiovisuel, entretien du parc automobile, affranchissement).

Pour les services déconcentrés, la consommation constatée comprend notamment :

- 1,4 M€ en AE et 1,5 M€ en CP au titre des dépenses liées à l'organisation logistique des sessions de concours VAE et hors VAE ;
- 0,3 M€ en AE et CP au titre des frais de déplacements.

L'administration centrale et les services déconcentrés poursuivent leur objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant grâce à la responsabilisation des directions et la promotion de solutions alternatives, économes et éco-responsables. Trois d'entre elles recouvrent :

- l'incitation permanente à une maîtrise accrue des consommations courantes et à une réduction de l'impact environnemental des activités ;
- le renforcement de la fonction achat et des procédures formalisées de passation, de validation et de suivi des commandes y compris lorsque celles-ci sont inférieures à 40 000 euros ;
- le développement accru de l'audioconférence et de la visioconférence avec une incitation à leur utilisation et la diffusion de modes opératoires pour réduire les frais de déplacement.

MODERNISATION DES SERVICES

Autorisations d'engagement	1 895 839
Crédits de paiement	761 787

Les services des ministères sociaux sont appelés à recourir à des prestations externes intellectuelles, qui concernent en priorité des opérations d'accompagnement des réformes et de modernisation de l'administration (appui, conseil, etc.).

Les principaux projets engagés en 2019 par l'administration centrale concernent une étude sur la revue des missions des ministères sociaux dans le cadre du programme « Action publique 2022 » (0,8 M€) et l'accompagnement des services dans le cadre de la réforme de l'Organisation territoriale de l'Etat (OTE) (1 M€).

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'écart constaté (-0,5 M€ en AE et -1,7 M€ en CP) entre la dotation indiquée en PAP 2019 (2,4 M€ en AE et en CP) et l'exécution s'explique par :

- un virement de interne de 0,4 M€ vers l'action « Systèmes d'information » pour permettre la modernisation et la mise à niveau du système de visioconférence des ministères sociaux ;

- 1,2 M € en CP au titre des restes à payer en raison de la mise en œuvre tardive de deux marchés portés par la Délégation interministérielle de la transformation publique (DITP), l'un dans le cadre de la revue des missions des ministères sociaux (pour 0,4 M €), et l'autre dans le cadre de l'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme de l'OTE (pour 0,8 M€).

FRAIS DE JUSTICE ET DE REPARATIONS CIVILES

Autorisations d'engagement	10 442 188
Crédits de paiement	10 442 188

En administration centrale, en 2019, les frais de justice exécutés sur le programme 124 s'élèvent à 10 440 470€ en AE et en CP.

L'écart important (+ 10 M €) constaté entre la dotation renseignée en PAP 2019 (0,4 M€) et l'exécution s'explique par les dépenses effectuées dans le cadre du contentieux relatif au Complément de retraite de la fonction Publique (CREF). Dans cette affaire, un nombre important de souscripteurs a fait valoir ses droits à indemnisation au titre d'erreurs de gestion du CREF et la responsabilité de l'Etat a été reconnue dans le cadre de sa mission de contrôle des mutuelles et institutions de prévoyance. Ainsi en 2019, 3 790 requérants ont bénéficié d'une indemnisation transactionnelle de leur préjudice, pour un montant total de **9,6 M€**.

Cette dépense d'une ampleur exceptionnelle au regard du budget habituellement porté par le programme 124 en matière de contentieux a été couverte par un redéploiement au sein du programme. En effet, l'issue par nature incertaine de certaines procédures contentieuses, d'un point de vue calendaire et/ou financier, ne permet pas d'inscrire un prévisionnel certain de dépenses dans les projets de loi de finances.

Les autres dépenses effectuées en 2019, pour un montant de 0,8 M€ au total, relèvent :

- pour 142 552 euros des mises en cause de la responsabilité de l'État dans sa mission de pilotage des politiques de sécurité sociale (par exemple les contentieux relatifs à la protection sociale complémentaire ou les litiges nés des autorisations de mise sur le marché des produits de santé) ;
- pour 183 368 euros des dépenses relatives à la protection fonctionnelle des agents publics (honoraires d'avocats, condamnations civiles) poursuivis devant les juridictions pénales ou civiles ;
- pour 472 891 euros de l'indemnisation des préjudices subis par les agents des services de l'administration sanitaire, sociale, de la jeunesse et des sports (contentieux de personnels) ;
- pour 2 276 euros de dépenses liées aux dommages causés par les véhicules administratifs à l'occasion d'accidents de la circulation.

Dans les services déconcentrés 1 717 euros en AE et en CP ont été consommés.

PILOTAGE DE LA SECURITE SOCIALE

Autorisations d'engagement	554 232
Crédits de paiement	759 664

Ces dépenses regroupent l'ensemble des projets concourant à améliorer la performance de la sécurité sociale. Elles sont constituées :

- des marchés statistiques et informatiques du Comité économique des produits de santé (CEPS) pour un montant de 0,34 M€ en AE et 0,27 M€ en CP. Ce dernier contribue à l'élaboration de la politique du médicament et notamment à la fixation de ses prix, au suivi des dépenses et à la régulation financière du marché. Les dépenses comptabilisées ici concernent l'achat de statistiques sur les médicaments et l'informatisation de ses procédures de gestion ;

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- d'études et audit pour un montant de 0,20 M€ en AE et 0,49 M€ en CP en 2019 : par exemple, sur la mise en place du traitement d'information lors du recours à certains traitements médicamenteux, sur la *comtemporéanisation* des aides au logement ainsi que sur le répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) dans le cadre de la réforme des retraites.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées sur l'action n°10 à **298 703 euros en AE et 260 058 euros en CP et relèvent des dépenses de fonctionnement courant des services.**

Ces crédits ont financé le renouvellement d'une partie du parc de véhicules de l'administration, dont 211 797 € en AE et 173 152 € en CP en administration centrale et 86 906 € en AE et CP en services déconcentrés d'outre-mer.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention se sont élevées sur l'action n°10 à **126 166 euros en AE et 46 500 euros en CP et relèvent :**

- pour 46 500 euros en AE et CP des dépenses de **fonctionnement courant des services** ;
- pour 79 666 euros en AE des **dépenses de pilotage de la sécurité sociale** dans le cadre d'une convention ayant pour objet l'évaluation des expérimentations de télémédecine et la mise en œuvre d'activités de télésurveillance, sur le fondement de l'article 36 de la LFSS pour 2014.

Action 11

Systemes d'information

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		48 597 690	48 597 690		50 025 067	50 025 067
Crédits de paiement		47 277 011	47 277 011		47 344 115	47 344 115

L'action n°11 regroupe les crédits dédiés aux systèmes d'information des ministères sociaux. Dans le détail, les dépenses effectuées recouvrent en 2019 :

- les charges **d'infrastructures**, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail), pour l'administration centrale et déconcentrée ;
- les dépenses de **gouvernance** du pilotage des systèmes d'information, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail) ;
- les dépenses de **bureautique**, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail), ainsi que celles effectuées par les DJSCS situées en Outre-mer (hors Martinique) ;
- les dépenses relatives au développement, à la maintenance d'**applications** et de produits numériques de gestion ou visant à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les directions métiers, pour l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Depuis 2018, les crédits destinés aux infrastructures, ainsi qu'à la bureautique (pour l'administration centrale) du ministère chargé du travail, sont inscrits sur le programme 124, pour tenir compte de la mutualisation, au sein d'un secrétariat général commun, des fonctions soutien des administrations centrales des ministères sociaux. Les dépenses dédiées aux applicatifs métiers relevant des politiques publiques du travail et de l'emploi sont, en revanche, quant à elles toujours financées sur le programme 155.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 597 690	48 937 662	47 277 011	45 879 702
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 597 690	48 937 662	47 277 011	45 879 702
Titre 5 : Dépenses d'investissement		138 132		515 141
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		158 551		515 141
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-20 418		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		949 272		949 272
Transferts aux autres collectivités		949 272		949 272
Total	48 597 690	50 025 067	47 277 011	47 344 115

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **48 937 662 € en AE** et **45 879 702 € en CP**.

Le niveau de consommation des AE se situe à un niveau supérieur à celui des CP (**-3 M€**), en raison d'un montant élevé (5,4 millions d'€) de charges à payer au 31 décembre 2019.

S'agissant des dépenses effectuées en **administration centrale**, le tableau ci-dessous présente la consommation en 2019 des crédits par opérations budgétaires issues de la nomenclature interministérielle de la DINSIC :

	AE	CP
Service bureautique	11 478 063	10 204 291
Service d'infrastructure	19 726 051	18 016 285
Services applicatifs	14 931 241	14 559 680
Services mutualisés	2 437 359	2 717 123
Consommation 2019	48 572 714	45 497 379

Ces dépenses ont été exécutées par la direction des systèmes d'information (DSI) (devenue Direction du numérique au 1^{er} janvier 2020) et la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS). Elles s'élèvent en 2019 à **48,6 M€ en AE** et à **45,5 M€ en CP**.

Sur les 14,6 M€ en CP dédiés aux applicatifs :

- 4,6 M€ ont été consacrés aux applications du domaine de la santé ;
- 2,6 M€ ont été consacrés aux applications du domaine de la gestion des ressources humaines ;
- 2,4 M€ ont été consacrés aux applications des domaines support : finances, moyens généraux, juridique et immobilier ;
- 2,1 M€ ont été consacrés aux applications des domaines de la solidarité, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- 1,4 M € ont concerné des dépenses essentiellement transverses ;
- 1,5 M€ ont été consacrés à la tierce maintenance des applications.

Concernant les infrastructures et la bureautique, l'exécution à hauteur de **28 M€** en CP relève pour l'essentiel d'un socle incompressible de dépenses liées au fonctionnement et au maintien en conditions opérationnelles, aux redevances et flux. Des crédits ont également été engagés pour des projets d'infrastructures visant à améliorer la

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

résilience (modernisation et sécurisation) du socle des systèmes d'information. Dans le détail, les dépenses se répartissent autour des principaux postes suivants :

- 7,7 M€ pour le maintien en condition opérationnel du parc des postes de travail ;
- 11,7 M€ ont été consacrés aux services d'infogérance et d'hébergement ;
- 3,2 M€ dédiés à la sécurité des systèmes d'information ;
- 3,1 M€ pour les services de transport de données ;

2,0 M€ ont été consacrés aux télécommunications individuelles.

Concernant les **services déconcentrés d'outre-mer**, les dépenses se sont élevées à **287 102 € en AE et 297 759 € en CP** et se concentrent sur les services bureautiques. Les dépenses de bureautique des services déconcentrés de métropole et de Martinique sont quant à elles portées par le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sur l'action n° 11 s'élèvent à **138 132 € en AE et 515 141 € en CP**. Elles concernent l'achat de serveurs et de robots de sauvegarde.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sur l'action n° 11 s'élèvent en 2019 à **949 272 € en AE et CP**. Il s'agit d'une subvention allouée à l'agence nationale des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé) destinée au déploiement du moteur de recherche Santé.fr dans le cadre du projet « Service public d'information en santé » (SPIS).

Action 12

Affaires immobilières

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		38 985 207	38 985 207		29 563 860	29 563 860
Crédits de paiement		62 801 955	62 801 955		54 719 458	54 719 458

L'action n°12 porte l'ensemble des dépenses immobilières de l'administration centrale et des cabinets des ministères sociaux. Elle porte également les dépenses immobilières des services déconcentrés d'outre-mer de l'administration sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (hors Martinique).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 985 207	29 463 521	62 801 955	54 613 559
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 985 207	29 463 521	62 801 955	54 613 559
Titre 5 : Dépenses d'investissement		100 339		105 899
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		100 339		105 899

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	38 985 207	29 563 860	62 801 955	54 719 458

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses locatives

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dépenses locatives entre les services centraux et déconcentrés d'outre-mer :

Dépenses locatives 2019	AE	CP
Loyers privés et charges locatives administration centrale (AC)	11 124 637	38 833 154
Loyers privés et charges locatives en services déconcentrés (SD)	139 335	364 720
Total	11 263 972	39 197 874

Ces crédits couvrent les dépenses de loyers et de charges locatives prévues dans le cadre de baux privés.

2. Les autres dépenses immobilières

Le tableau ci-dessous montre la répartition des autres dépenses immobilières entre les services centraux et déconcentrés d'outre-mer :

Autres dépenses immobilières 2019	AE	CP
Dépenses d'acquisition, construction (AC) : SPSI	2 409 423	30 735
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (AC)	15 338 565	14 948 107
Sous total : administration centrale	17 747 988	14 978 842
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (SD)	451 561	436 843
Sous total : services déconcentrés	451 561	436 843
Total	18 199 549	15 415 685

Les dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier correspondent essentiellement (en CP) aux frais de gardiennage (4,18 M€), maintenance préventive (2,34 M€), nettoyage (2,76 M€), taxes (2,67 M€) et fluides (2,13 M€).

Les dépenses d'acquisition et construction s'inscrivent dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale des ministères sociaux, qui prévoit le regroupement de leurs agents sur deux sites au lieu des quatre occupés actuellement. Le scénario d'un regroupement sur l'ancien site de l'INSEE à Malakoff a été arrêté ; les échanges avec la Ville et l'établissement public territorial (EPT) se poursuivent, sous l'autorité du Préfet des Hauts-de-Seine et de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), afin d'articuler au mieux le projet de l'État avec les souhaits de la ville pour son opération urbaine des « Portes de Paris ».

Les dépenses engagées en 2019 dans ce cadre (2,4 M€ en AE) correspondent à des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (accompagnement technique, juridique et contractuel).

L'écart constaté (-9,5 M€ en AE et -8,2 M€ en CP) entre la prévision indiquée en PAP 2019 et l'exécution, sur l'ensemble des dépenses immobilières de titre 3, s'explique principalement par :

- une sous-exécution de la dotation dédiée aux dépenses s'inscrivant dans le cadre du SPSI : en effet, sur les 13 M€ en AE et les 3,7 M€ en CP provisionnés en LFI 2019, 10,6 M€ en AE et 3,7 M€ en CP n'ont pas été

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

consommés, en raison de la poursuite des échanges entre l'Etat et la ville de Malakoff sur les modalités d'aménagement du site, qui à ce stade n'ont pas encore abouti ;

- le transfert sortant, vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrés », intervenu en gestion, des crédits immobiliers de la DJSCS de Martinique, à hauteur de -0,3 M€ en AE et -0,8 M€ en CP ;
- des charges à payer, pour environ 1 M€ et des restes à payer, pour un montant d'environ 28 M€, principalement liés à des engagements réalisés tardivement en 2019 pour le renouvellement de baux (avenue de France) ou la création d'espaces collaboratifs.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,1 M € en AE et CP. La consommation constatée concerne des dépenses d'entretien et d'amélioration du site Duquesne.

Action 14

Communication

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		5 629 562	5 629 562		7 353 046	7 353 046
Crédits de paiement		5 629 562	5 629 562		6 354 712	6 354 712

L'action n°14 couvre les dépenses de communication des services de l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative. Elles sont effectuées en grande majorité par la Délégation à l'information et à la communication (DICOM) en administration centrale, et de façon résiduelle, par les Directions (régionales) (et ou départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 629 562	7 171 906	5 629 562	6 173 572
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 629 562	7 171 906	5 629 562	6 173 572
Titre 6 : Dépenses d'intervention		181 140		181 140
Transferts aux entreprises		26 000		26 000
Transferts aux autres collectivités		155 140		155 140
Total	5 629 562	7 353 046	5 629 562	6 354 712

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°14 se sont élevées en 2019 à **7 171 906 € en AE et 6 173 572 € en CP**, réparties de la manière suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de Paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles		7 171 906		6 173 572

de personnel				
Communication administration centrale	5 629 562	7 138 435	5 629 562	6 141 359
Politiques de la jeunesse et des sports		452 714		392 060
Politiques sanitaires et sociales :		6 685 721		5 749 299
Communication Haut-commissariat à la réforme des retraites		1 200 343		771 304
Communication du Service public d'information en santé - SPIS		1 053 829		871 146
Dépenses de continuité		1 704 414		1 407 337
Dépenses de campagnes et dispositifs de communication		594 729		633 287
Dépenses d'organisation de manifestations publiques		2 132 406		2 066 225
Communication services déconcentrés		33 471		32 213

Les dépenses de communication effectuées en **administration centrale** se sont élevées en 2019 à **7 138 435 €** en AE et **6 141 359 €** en CP.

L'écart (+ 1,5 M € en AE et + 0,5 M€ en CP) entre les crédits ouverts en LFI et la consommation s'explique par deux éléments. D'une part, par l'obtention de reports, sur l'exercice 2019, de crédits budgétaires non consommés en 2018, qui ont permis de financer la communication relative à la réforme des retraites. D'autre part, des redéploiements au sein du programme ont été effectués pour financer l'organisation de réunions dans le cadre de la présidence française du G7 et d'une concertation publique sur le revenu universel d'activité (RUA).

Les dépenses de communication effectuées en administration centrale se répartissent comme suit :

1 – Politiques de la jeunesse et des sports à hauteur de 0,4 M€ en AE en CP :

Les opérations ont principalement porté sur le plan de lutte contre les noyades, le plan "Savoir rouler à vélo", les actions en faveur de la promotion de la santé, le service national universel et la 5^{ème} édition de la campagne de promotion des colonies de vacances.

2 – Politiques sanitaires et sociales à hauteur de 6,7 M € en AE et 5,7 M € en CP :

- 2,1 M € en AE et 2 M € en CP pour l'organisation de manifestations publiques à destination du public externe ou interne, telles que, le colloque Health Data Hub, l'événement de remise des prix du concours « droits des usagers de la santé », des réunions dans le cadre de la présidence française du G7 (0,49 M €) ou encore la publication du bilan annuel de l'extension de l'obligation vaccinale chez le nourrisson ;
- 1,7 M € en AE et 1,4 M € en CP pour des dépenses « de continuité », nécessaires pour assurer la continuité de l'activité : prestations de veille média, fournitures de services audiovisuels et photographiques, maintenance et modération des sites internet et réseaux sociaux, conception et diffusion de contenus, études qualitatives et quantitatives qui sont un appui préalable à de nombreuses actions de communication ;
- 1,2 M € en AE et 0,8 M € en CP pour financer la communication du Haut-commissariat à la réforme des retraites dans le cadre de la poursuite des concertations publiques démarrées en 2018 ;
- 1 M € en AE et 0,9 M € en CP pour le service public d'information en santé (SPIS) en matière de promotion pour la campagne portail SANTE.FR ;
- 0,6 M € en AE et en CP pour le financement de campagnes et dispositifs de communication autour de politiques publiques portant sur la concertation en ligne « Grand âge et autonomie », la promotion du plan « 100% santé », l'achat d'espaces pour promouvoir le portail numérique *mesdroitssociaux.gouf.fr*, la communication autour de l'autisme, l'organisation de la conférence interministérielle sur le handicap (CIH) et la journée « DuoDay ».

Enfin, les **services déconcentrés** ont consommé en 2019, 33 471 € en AE et 32 213 € en CP pour des dépenses de communication au niveau local.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent uniquement la DICOM et se sont élevées en 2019 à **181 140 € en AE et CP**.

Il s'agit de subventions allouées par le ministère en faveur des actions suivantes :

- 140 000 € en faveur de la Fondation Jean Jaurès et de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) en vue de l'organisation de débats sur la réforme des retraites ;
- 18 000 € en faveur de la société NOETIC BEES pour la réalisation du projet « Les Traducteurs » portant sur l'aménagement de la signalétique et des espaces de vie d'une ligne de métro et de trois gares lyonnaises pour favoriser l'accueil des personnes autistes à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme en 2020 ;
- 8 000 € en faveur de la société ARTS FILMS, pour la réalisation du film intitulé « Aller simple » sur le rapport de la société au grand âge ;
- 8 000 € en faveur de la société Crestar Productions pour la réalisation du documentaire intitulé « L'hôpital une aventure humaine » ;
- 7 140 € en faveur de Handicap.fr pour la production d'un film dans le cadre de la conférence nationale du handicap.

Action 15

Affaires européennes et internationales

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		5 185 559	5 185 559		3 197 455	3 197 455
Crédits de paiement		5 185 559	5 185 559		3 193 280	3 193 280

Cette action regroupe les crédits nécessaires aux missions de coopération et d'activités européennes et internationales, qui sont notamment de :

- veiller à la préparation et à la coordination des orientations stratégiques et des positions des ministères sociaux à la fois dans le champ multilatéral et dans les relations bilatérales ;
- coordonner les activités européennes et internationales des directions opérationnelles des ministères sociaux de manière à garantir la cohérence des analyses et des propositions ;
- veiller à la représentation des ministères sociaux et à la défense des positions françaises ou les assurer elle-même dans les organisations internationales ainsi qu'au Conseil de l'Europe ;
- animer le réseau des conseillers pour les affaires sociales en poste dans les ambassades ou représentations / missions permanentes de la France (auprès de : Union européenne, Organisation des Nations unies, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du travail).

Ces crédits sont portés par la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	482 094	158 583	482 094	154 408
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	482 094	158 583	482 094	154 408
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 703 465	3 038 872	4 703 465	3 038 872
Transferts aux entreprises		405 293		405 293

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	4 703 465	2 633 579	4 703 465	2 633 579
Total	5 185 559	3 197 455	5 185 559	3 193 280

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart constaté (-0,3 M€ en AE et CP) sur les crédits de fonctionnement de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2019 et l'exécution s'explique par les modalités de financement des événements qui ont été organisés et suivis par les ministères sociaux en 2019 dans le cadre du G7 sous présidence française, à savoir les G7 « Santé » et G7 « Social ». En effet, un redéploiement interne de crédits a été opéré depuis l'action « Affaires européennes et internationales » vers l'action « Communication », car l'organisation opérationnelle des événements a été confiée à la Délégation à l'information et à la communication (DICOM).

Par ailleurs, il faut souligner que l'exercice 2019 est le premier intervenant après le transfert en base au 1er janvier 2019, de l'essentiel des crédits de fonctionnement du réseau de l'État à l'étranger, et tout particulièrement des conseillers pour les affaires sociales (CAS) pour les ministères sociaux, vers le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

Ainsi, en 2019, les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action n°15, pour un montant de **154 408 € en CP**, ont couvert un champ limité de dépenses, à savoir :

- l'organisation de rencontres européennes et internationales hors G7 sous Présidence française (réunions, séminaires, conférences, accueil de délégations étrangères), à hauteur de 10 000 € ;
- les gratifications de stagiaires et autres dépenses résiduelles de fonctionnement des conseillers pour les affaires sociales (CAS) auprès des ambassades de France à l'étranger (14 implantations), à hauteur de 52 503 € ;
- les indemnités de changement de résidence des CAS, à hauteur de 62 749 € ;
- les matériels sécurisés équipant les CAS (refacturation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères), à hauteur de 29 156 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'écart constaté (-1,7 M€ en AE et CP) sur les crédits d'intervention de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2019 et l'exécution s'explique par les nouvelles modalités de financement par les ministères sociaux, de l'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) Expertise France (EF), mises en place au cours de l'année 2019 : des contributions sont désormais versées en fonction de projets présentés par l'EPIC, en lieu et place de l'allocation d'une subvention globale. Ainsi, en 2019, la contribution financière du programme 124 s'est élevée à **405 293€**, soit un montant très inférieur à celui budgété initialement (1,8 M€). A partir de 2020, l'enveloppe prévisionnelle de crédits d'intervention, inscrite en LFI sur l'action n°15, tient compte de ce nouveau schéma de financement.

S'agissant des autres dépenses d'intervention, la consommation des crédits se situe à un niveau très proche des montants inscrits en LFI 2019. Elles correspondent au financement de contributions volontaires à différents programmes de coopération prévus par des conventions pluriannuelles, pour un montant global de **2,63 M€**, à savoir :

- contributions entre la France et l'Organisation internationale du travail (OIT), à hauteur de 2,3 M€, dans le cadre de l'accord de partenariat signé en juin 2015 pour une période de quatre ans (2015-2019) ;
- contributions entre la France et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux termes de l'accord-cadre conclu pour la période 2014-2019, à hauteur de 0,23 M€ ;
- d'autres contributions volontaires exceptionnelles auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à hauteur de 0,1 M€.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le tableau suivant détaille l'ensemble des dépenses d'intervention effectuées en 2019, par bénéficiaire et par action :

Bénéficiaires	Exemples d'actions menées	Dépenses 2019
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Accords de dons sur le soutien au règlement sanitaire international, les antimicrobiens dans les hôpitaux...	225 000 €
Organisation internationale du travail (OIT)	Appui aux activités de l'OIT en France, au département recherche du BIT, au programme de promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la gouvernance du travail dans les TPE/PME	2 308 579 €
Expertise France	Plateforme OMS, diverses missions	405 293 €
Autres contributions à l'OCDE	Conventions et accords notamment sur la performance des systèmes de soins primaires, sur la stratégie de l'emploi	100 000 €
TOTAL		3 038 872 €

Action 16

Statistiques, études et recherche

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		9 360 138	9 360 138		10 363 739	10 363 739
Crédits de paiement		9 360 138	9 360 138		8 905 852	8 905 852

Cette action regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches de l'administration sanitaire et sociale. Les crédits de l'action n°16 sont consommés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et les directions d'administration centrale du ministère des solidarités et de la santé, ainsi que par les DR(D)JSCS.

L'écart constaté (+ 1 M€ en AE) entre la prévision inscrite en LFI et l'exécution des dépenses se justifie par la réception de recettes supplémentaires, dans le cadre du co-financement de certains projets portés par la DREES. Il s'agit principalement :

- d'un décret de virement de +0,4 M€ en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » visant à soutenir des enquêtes et recherches *ad hoc* dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- d'un redéploiement interne de +0,6 M€ depuis l'action « Systèmes d'information », dans le cadre de la refonte du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 160 138	8 841 326	8 160 138	7 467 839
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 160 138	7 717 137	8 160 138	6 765 227
Subventions pour charges de service public		1 124 189		702 612
Titre 5 : Dépenses d'investissement		24 000		24 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		24 000		24 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 200 000	1 498 413	1 200 000	1 414 013
Transferts aux collectivités territoriales		1 000		1 000
Transferts aux autres collectivités	1 200 000	1 497 413	1 200 000	1 413 013
Total	9 360 138	10 363 739	9 360 138	8 905 852

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°16 s'élèvent à **8,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP**.

La consommation des CP a été moins conséquente que celle des AE (-1,4M €) en raison du retard pris dans la notification des marchés relatifs à deux opérations importantes, à savoir l'enquête sur les « Assistants familiaux » (0,5 M€) et celle sur les « Modes de garde » (0,9M€).

Dans le détail, ces dépenses se décomposent comme suit :

1. Études et statistiques : 4,8 M€ en AE et 4,4 M€ en CP

Les travaux marquants du programme de travail 2019 d'études et de statistiques s'organisent autour des deux axes suivants :

- *dans le domaine de la solidarité (3,5 M€ en AE et 3 M€ en CP) :*

- en administration centrale : 3,1 M€ en AE et 2,6 M€ en CP ont été consommés.

En 2019, l'importante enquête « Mode de garde et d'accueil des enfants » a été lancée. Elle succède à celles réalisées en 2013, 2007 et 2002. Son objectif général est de dresser un panorama des différentes solutions de garde utilisées par les parents pour les enfants de moins de 6 ans. Ces crédits ont également permis de poursuivre l'enquête sur les bénéficiaires de minimas sociaux.

Par ailleurs, des subventions ont été allouées à des universités pour conduire des travaux de recherche, notamment dans le domaine de la « santé mentale » et de « l'économie collaborative et protection sociale ».

- en services déconcentrés : ont été consommés 0,4 M€ en AE et CP sur ce domaine d'activité en conformité avec le programme d'études pour 2019.

- *dans le domaine de la santé (1,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) :*

Outre la réalisation des travaux récurrents (notamment la collecte de la statistique annuelle des établissements de santé et l'exploitation annuelle des certificats de santé des enfants), ces dépenses ont permis, entre autres, de contribuer au financement de deux enquêtes importantes : d'une part, la poursuite de l'enquête initiée en 2017 « conditions de travail sur le secteur hospitalier » en collaboration avec la DGAFP et la DARES, et d'autre part, la poursuite de la collecte de l'enquête européenne sur la santé (EHIS) couvrant pour la première fois la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Par ailleurs, le Baromètre d'opinion de la DREES a permis, comme chaque année, d'analyser l'opinion des Français sur la santé, la protection sociale et les inégalités ;

Par ailleurs, la préparation de l'enquête nationale périnatale 2021 en collaboration avec la DGS, la DGOS, l'INSERM et Santé Publique France a été initiée.

2. Valorisation des travaux : 0,4 M€ en AE et en CP

La valorisation de l'ensemble de ces travaux (publications, diffusion, colloques, séminaires), en administration centrale, a été financée à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP, et 0,03 M€ en AE et en CP en services déconcentrés.

Comme l'année passée, ces crédits ont été notamment employés pour permettre la poursuite du recours à une assistance technique extérieure pour la partie de maintenance des sites d'informations assurée par la DREES (site

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

internet de la DREES et de l'ONPES, site data.drees (dans le cadre de l'Open data) et intranet de la DREES). Le financement d'actions de media training a été également nécessaire.

3. Informatique : 3,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

En 2019, les dépenses s'élèvent à 3,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP (dont 0,03 M€ en AE et CP pour les services déconcentrés).

Outre les dépenses récurrentes relatives aux assistances à maîtrise d'ouvrage et aux tierces maintenances applicatives des systèmes d'information en production, ces crédits ont été mobilisés pour financer les prestations d'accompagnement aux enquêtes menées par la DREES, la conception du nouveau site de diffusion, le développement des premiers lots de FINESS 2020 (refonte du Fichier), la migration et l'assistance autour du langage R (Le langage R remplacera à terme le langage SAS pour les traitements statistiques).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Une dépense d'investissement de 24 000 € en AE et en CP a été effectuée par une DRDJSCS en faveur du soutien informatique aux activités d'études, de statistiques et de recherche.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2019, les dépenses d'intervention en **administration centrale** s'élèvent à **1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP**, dont :

- **0,9 M€ en AE en CP dans le domaine de la santé**

Les dépenses d'intervention dans ce domaine sont consacrées pour l'essentiel au financement de partenariats, dont la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), représentant 0,6 M€ pour 2019 en AE et CP. Ces dépenses ont permis également de financer la dernière phase de l'exploitation du 4ème panel d'observations des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes à l'échelle nationale, dans le cadre du partenariat avec l'Observatoire régional de santé de la région PACA.

- **0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP dans le domaine de la solidarité**

Les dépenses d'intervention dans ce domaine ont permis en 2019 de contribuer au financement de trois conventions d'études. L'une consistant à mobiliser et exploiter différentes sources portant sur le sujet de l'hébergement et des personnes sans domicile et les deux autres afin d'établir, d'une part, un diagnostic sur les limites de la méthode envisagée pour mesurer le non-recours aux prestations sociales, et d'autre part, à améliorer cette méthode, voire à explorer d'autres méthodes, dans la mesure des données mobilisables, en vue d'aboutir à la production d'indicateurs jugés suffisamment fiables pour être diffusés. Comme vu précédemment, le transfert de fonds de la DGCS ont permis de participer en partie à ces opérations.

Les dépenses d'intervention des **services déconcentrés** ont été consommées en 2019, dans le domaine de l'observation de la solidarité, pour un montant de **0,3 M€ en AE et CP**.

Action 17

Financement des agences régionales de santé

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		590 028 018	590 028 018		567 049 577	567 049 577
Crédits de paiement		590 028 018	590 028 018		566 948 577	566 948 577

Cette action recouvre la subvention pour charges de service public versée aux agences régionales de santé (ARS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	590 028 018	567 049 577	590 028 018	566 948 577
Subventions pour charges de service public	590 028 018	567 049 577	590 028 018	566 948 577
Total	590 028 018	567 049 577	590 028 018	566 948 577

Les agences régionales de santé (ARS) ont pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé français.

L'écart de 23M€ constaté entre les crédits inscrits en LFI et la consommation s'explique principalement par :

- la réserve de précaution de 4,7M€ non mobilisée ;
- une minoration de la SCSP, à hauteur de 17M€ en AE et en CP en cours de gestion, notamment dans le cadre de la participation des ministères sociaux à l'effort de maîtrise de la trajectoire 2019 des finances publiques ;
- des abondements en fin d'année du P. 124 vers l'UO ARS pour permettre à certaines ARS de financer des dépenses exceptionnelles (notamment des projets de déménagements).

Action 18

Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	226 761 797		226 761 797	236 071 410		236 071 410
Crédits de paiement	226 761 797		226 761 797	236 071 410		236 071 410

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques sociales et de santé, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 3 011 ETPT annuels, soit 31,8 % des emplois consommés en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	226 761 797	236 071 410	226 761 797	236 071 410
Rémunérations d'activité	141 967 409	148 907 368	141 967 409	148 907 368
Cotisations et contributions sociales	82 795 924	84 737 157	82 795 924	84 737 157
Prestations sociales et allocations diverses	1 998 464	2 426 885	1 998 464	2 426 885
Total	226 761 797	236 071 410	226 761 797	236 071 410

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 19
Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	294 092 956		294 092 956	277 719 427		277 719 427
Crédits de paiement	294 092 956		294 092 956	277 719 427		277 719 427

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les effectifs de l'action 19 s'élèvent à 3 626 ETPT annuels, soit 38,3 % des emplois consommés en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	294 092 956	277 719 427	294 092 956	277 719 427
Rémunérations d'activité	176 771 594	167 445 799	176 771 594	167 445 799
Cotisations et contributions sociales	115 645 178	108 673 594	115 645 178	108 673 594
Prestations sociales et allocations diverses	1 676 184	1 600 035	1 676 184	1 600 035
Total	294 092 956	277 719 427	294 092 956	277 719 427

Action 20
Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	14 220 151		14 220 151	13 996 042		13 996 042
Crédits de paiement	14 220 151		14 220 151	13 996 042		13 996 042

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques pour les droits des femmes, les effectifs de l'action 20 s'élèvent à 173 ETPT annuels, soit 1,8 % des emplois consommés en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	14 220 151	13 996 042	14 220 151	13 996 042
Rémunérations d'activité	8 783 459	8 629 648	8 783 459	8 629 648
Cotisations et contributions sociales	5 345 867	5 285 706	5 345 867	5 285 706
Prestations sociales et allocations diverses	90 825	80 688	90 825	80 688
Total	14 220 151	13 996 042	14 220 151	13 996 042

Action 21

Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	48 564 215		48 564 215	53 558 521		53 558 521
Crédits de paiement	48 564 215		48 564 215	53 558 521		53 558 521

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement, les effectifs de l'action 21 s'élèvent à 806 ETPT annuels, soit 8,5 % des emplois consommés en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	48 564 215	53 558 521	48 564 215	53 558 521
Rémunérations d'activité	28 929 541	32 143 850	28 929 541	32 143 850
Cotisations et contributions sociales	19 417 888	21 186 639	19 417 888	21 186 639
Prestations sociales et allocations diverses	216 786	228 031	216 786	228 031
Total	48 564 215	53 558 521	48 564 215	53 558 521

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 22

Personnels transversaux et de soutien

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	135 037 743		135 037 743	132 965 309		132 965 309
Crédits de paiement	135 037 743		135 037 743	132 965 309		132 965 309

Constitués des personnels transversaux et de soutien, les effectifs de l'action 22 s'élèvent à 1 851 ETPT annuels, soit 19,6 % des emplois consommés en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	135 037 743	132 965 309	135 037 743	132 965 309
Rémunérations d'activité	83 599 289	82 765 630	83 599 289	82 765 630
Cotisations et contributions sociales	50 220 713	48 826 403	50 220 713	48 826 403
Prestations sociales et allocations diverses	1 217 741	1 373 276	1 217 741	1 373 276
Total	135 037 743	132 965 309	135 037 743	132 965 309

Action 23

Politique des ressources humaines

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		22 961 571	22 961 571	6 329	22 613 792	22 620 122
Crédits de paiement		23 007 257	23 007 257	6 329	19 772 589	19 778 919

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses de personnel, hors masse salariale, suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;
- les frais liés à la médecine de prévention et les actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition et de gratification des stagiaires.

Une dépense de Titre 2 est inscrite sur l'exercice 2019 en raison d'une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		6 329		6 329
Rémunérations d'activité		42		42
Cotisations et contributions sociales		91		91
Prestations sociales et allocations diverses		6 197		6 197
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 961 571	22 500 327	23 007 257	19 663 068
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 961 571	22 500 327	23 007 257	19 663 068
Titre 6 : Dépenses d'intervention		113 465		109 521
Transferts aux ménages		1 350		1 350
Transferts aux collectivités territoriales		13 008		13 008
Transferts aux autres collectivités		99 108		95 164
Total	22 961 571	22 620 122	23 007 257	19 778 919

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°23 s'élèvent en 2019 à **22,5 M€ en AE et 19,7 M€ en CP**. Elles se répartissent de la façon suivante :

Action sociale

Les dépenses d'action sociale sur le titre 3 s'élèvent en 2019 à **5,5 M € en AE et 5,3 M € en CP**. La justification de cette consommation est décrite dans la partie dépenses de personnel - Action sociale Hors titre 2 de la justification au premier euro.

Formation

En 2019, les dépenses de formation s'élèvent à **2,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP** en administration centrale et en services déconcentrés. Elles ont permis de réaliser, au titre de la formation continue, les formations mises en œuvre en administration centrale et les formations relevant des priorités nationales réalisées en services déconcentrés liées aux métiers de la santé, de la cohésion sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

En administration centrale, les formations transverses relevant des priorités nationales ont porté notamment sur la professionnalisation des acteurs de la filière « achats publics », et de la filière « ressources Humaines », ainsi que sur les formations managériales.

Ces crédits ont également servi à financer :

- la mise en œuvre des plans régionaux de formation des DRJSCS ;
- les préparations aux examens professionnels et concours internes des corps communs et spécifiques aux ministères sociaux ;
- les formations initiales statutaires des corps relevant des champs santé, jeunesse, sport et vie associative.

En outre, 0,42 M€ ont été versés au Centre de ressources, d'expertises et de performances sportives (CREPS) de Poitiers qui assure la formation initiale statutaire des corps spécifiques jeunesse et sports.

Enfin, ces crédits couvrent le financement des frais de formation des apprentis recrutés dans les services du ministère.

Autres dépenses de personnel

Les crédits consommés pour cette nature de dépense s'élèvent en 2019 à **14,4 M€ en AE et 12,2 M€ en CP**.

Ils ont permis :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers opérateurs des politiques sanitaires et sociales (hôpitaux, agences, caisses de sécurité sociale), y compris les personnels de la fonction publique hospitalière auparavant remboursés sur crédits de l'assurance maladie, (14,0 M€ en AE et 11,8 M€ en CP). **L'écart constaté en CP (-3,2 M €) entre la prévision et l'exécution sur les crédits de fonctionnement de l'action 23** provient principalement d'un important retard dans la transmission des factures dans ce cadre : aussi, la consommation des CP est nettement inférieure à celle des AE. Au 31 décembre 2019, sur l'enveloppe destinée au remboursement des agents mis à disposition, un niveau élevé de restes à payer est donc constaté (7,8 M€).
- le paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage (0,2 M€ en AE et CP) en administration centrale et en services déconcentrés (sur des missions de politiques publiques) ;
- le paiement des frais d'honoraires médicaux et d'autres dépenses liées au personnel (0,2 M€ en AE et CP), en administration centrale et services déconcentrés.

Accompagnement RH

Les dépenses destinées à l'accompagnement des cadres des ministères sociaux se sont élevées en 2019 à 71 615 € en AE et 52 765 € en CP. Elles recouvrent notamment des prestations de formations pour améliorer la pratique managériale ainsi que des prestations d'assessment et de coaching.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2019 à 113 465 € en AE et 109 521 € en CP et correspondent à des subventions versées à diverses associations culturelles et sportives au titre de l'action sociale, par les services déconcentrés.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	0	0	10 000	10 000
Subventions pour charges de service public	0	0	10 000	10 000
Universités et assimilés (P150)	0	0	750 769	339 071
Subventions pour charges de service public	0	0	737 769	326 071
Transferts	0	0	13 000	13 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	0	25 891
Subventions pour charges de service public	0	0	0	25 891
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	122 905	76 136
Subventions pour charges de service public	0	0	122 905	76 136
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	0	0	16 000	27 000
Subventions pour charges de service public	0	0	16 000	27 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	265 000	265 000
Subventions pour charges de service public	0	0	265 000	265 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	591 028 000	591 028 000	567 049 577	566 948 577
Subventions pour charges de service public	591 028 000	591 028 000	567 049 577	566 948 577
Total	591 028 000	591 028 000	568 214 251	567 691 674
Total des subventions pour charges de service public	591 028 000	591 028 000	568 201 251	567 678 674
Total des transferts	0	0	13 000	13 000

Sur le programme 124, des crédits ont été alloués en 2019 à des opérateurs du domaine de la recherche et de l'enseignement (ADEME, Universités et assimilés, Autres opérateurs de l'enseignement supérieur, CNRS, INED, INSERM). En effet, des subventions sont régulièrement allouées par la DREES sur l'action n°16 « Statistiques, études et recherches » à ce type d'établissement, pour la conduite de travaux de recherche.

Bien que le programme 124 ne soit pas chef de file pour ces opérateurs, les crédits alloués sont comptabilisés comme des « Subventions pour charge de service public » (catégorie budgétaire 32) dans la mesure où il s'agit de crédits destinés à des entités dites « contrôlées ». Une subvention de 13 000 € a été allouée par une DRDJCS à une Université (sur l'action n°16) sur la catégorie budgétaire 64 « Transfert aux autres collectivités », suite à une erreur d'imputation.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
ARS - Agences régionales de santé			8 245	135	68	54	0
	0	0	8 168	0	0	0	0
	0	0	8 032	214	17	75	0
Total			8 245	135	68	54	0
	0	0	8 168	0	0	0	0
	0	0	8 032	214	17	75	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	8 338	8 245
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	-107	-107
Impact du schéma d'emplois 2019	-105	-148
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	-8	-8
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	50	50
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	8 168	8 032

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-210	-123

L'écart au plafond 2019 s'élève à 136 ETPT (8 168 plafond LFI 2019 - 8 032 exécution du plafond 2019), ce qui représente pour les ARS un taux de saturation de 98,3 %. La non saturation du plafond s'explique comme les années précédentes par le taux frictionnel de vacance d'emplois lié au délai incompressible entre les sorties et les entrées et par des problèmes d'attractivité dans certaines régions. Le chiffre de -148 ETPT ne correspond, ainsi, pas seulement à l'impact du schéma d'emplois 2019 mais comptabilise cette vacance d'emploi. Il est à noter que ce taux de saturation de 98,3 % est une agrégation de la situation observée dans les 17 ARS et peut varier d'une ARS à l'autre.

Le schéma d'emploi (SE) prévisionnel de -210 ETP a été atténué par une mesure technique de +50 ETP afin, notamment, de prendre en compte la création de l'ARS de Mayotte et du centre de ressources national (CRN). Installé en 2019, le CRN est localisé au sein de l'ARS Nouvelle Aquitaine, compte cinq professionnels à temps plein et a notamment pour objectifs de soutenir les ARS ultramarines (sécurisation juridique, supervision financière, aide dans les projets immobiliers, expertise médicale, ...) et d'accompagner des transferts de compétences vers les collaborateurs de ces agences.

L'effort demandé aux ARS visait donc en 2019 une baisse de 160 ETP aux ARS. Le SE 2019 réalisé (-123 ETP) est proche de cette cible. Il traduit un effort important des ARS de rationalisation de leurs effectifs dans un contexte de maintien voire de développement de leurs missions.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ARS - AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Créées le 1er avril 2010, les ARS assurent à l'échelon régional le pilotage d'ensemble du système de santé. Elles se voient conférer à ce titre deux grandes missions :

- le pilotage de la politique de santé publique en région (veille et sécurité sanitaires, définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé, contribution à la gestion des crises sanitaires) ;
- la régulation de l'offre de santé dans toutes ses dimensions (secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier) afin de mieux répondre aux besoins de la population, de garantir l'efficacité du système de santé et d'améliorer sa performance.

Leur rôle a été renforcé par la loi de modernisation du système de santé promulguée le 26 janvier 2016, qui insiste sur la territorialisation de l'action des ARS en matière d'organisation des parcours de santé pour un meilleur accès aux soins et une prise en charge de qualité, ainsi que par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé visant à mettre en œuvre la stratégie « Ma santé 2022 » et à apporter des réponses aux défis actuels du système de santé, notamment les inégalités territoriales, le vieillissement de la population ou l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques.

Au 1er janvier 2020, l'Agence de santé Océan Indien s'est scindée en deux agences de plein exercice, respectivement les ARS de Mayotte et de la Réunion, ce qui porte le nombre total d'ARS à 18. Cette création a été anticipée tout au long de l'année 2019 notamment par la nomination de deux directrices générales préfiguratrices et par de nombreux travaux préparatoires en vue du démarrage effectif de leurs missions dès le 1er janvier 2020.

Le personnel des ARS est diversifié : il rassemble des fonctionnaires, des contractuels de droit public et des agents de droit privé régis par les conventions collectives applicables au personnel des organismes de sécurité sociale. En 2018, ces derniers représentaient 20 % des effectifs sous-plafond du groupe ARS, tandis que les contractuels de droit public et les fonctionnaires représentaient 80 % des effectifs. Concernant les fonctionnaires, 38 % sont des agents de catégorie A, 35 % de catégorie B et 26 % de catégorie C. Les effectifs comprennent des agents administratifs, mais aussi des agents relevant de corps techniques, médicaux, paramédicaux et sociaux.

Une enquête activité annuelle permet d'identifier finement les missions auxquelles sont dédiés les agents des ARS. Selon cette enquête, la répartition des effectifs des ARS au 31 décembre 2018 est la suivante :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

Sécurité sanitaire-Prévention risques-protection populations	23%
Missions supports	13%
Soins hospitaliers	11%
Activités transverses de régulation (stratégie régionale, démocratie sanitaire, parcours de santé, animation territoriale)	8%
México-social Personnes âgées	7%
México-social Personnes handicapées - Personnes confrontées à des difficultés spécifiques	7%
Missions d'appui	6%
Soins ambulatoires	5%
Direction	4%
Prévention et promotion de la santé publique	4%
Situations Particulières	4%
Fonctions de gestion sanitaire	4%
Professionnels de santé	3%
	100%

Le renforcement du niveau départemental des agences, afin de permettre un meilleur maillage de leur action et une plus grande proximité avec les citoyens, a été traduit en objectif stratégique dans le cadre de la nouvelle génération de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et par des mesures visant à valoriser fonctionnellement le positionnement des directeurs des délégations départementales des ARS.

Pour le financement de leurs dépenses de fonctionnement, les ARS perçoivent une subvention de l'État inscrite à l'action 17 du programme 124 ainsi que des contributions des régimes obligatoires d'assurance maladie déterminées par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'agriculture. Ces recettes permettent de couvrir les dépenses de personnel (85% des dépenses), ainsi que celle de fonctionnement et d'investissement (15 %).

Les dépenses d'intervention des ARS sont quant à elles financées soit par l'Assurance-Maladie, soit par la CNSA et sont portées par les budgets annexes des agences, via notamment le fonds d'intervention régional (FIR) et le plan d'aide à l'investissement (PAI).

Gouvernance et pilotage stratégique :

Le Conseil national de pilotage des ARS (CNP) occupe une place essentielle dans le pilotage et l'animation des ARS et assure la cohérence des politiques qu'elles ont à mettre en œuvre en termes de santé publique, d'organisation de l'offre de soins et de prise en charge médico-sociale et de gestion du risque. Le CNP est présidé par la ministre des solidarités et de la santé ou par délégation par la secrétaire générale des ministères sociaux. Il valide toutes les instructions qui sont données aux ARS, évalue périodiquement les résultats de leur action et détermine les orientations nationales du fonds d'intervention régional.

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) de troisième génération (2019-2023) ont été signés fin 2019. Ils tirent les enseignements des CPOM précédents :

- ils comportent neuf objectifs clairement alignés sur la stratégie nationale de santé ;
- ils intègrent des objectifs intéressant plusieurs directions d'administration centrale avec une ambition de transversalité ;
- ils sont composés d'un nombre limité d'indicateurs dont la cible régionale est co-construite avec les ARS pour en faire un outil de pilotage régional ;
- ils prennent en compte les particularités régionales via l'introduction d'indicateurs spécifiques régionaux proposées par les ARS ;

- ils seront suivis via un nouveau système d'information (« 6PO ») qui permettra également le suivi des programmes nationaux (ex : programme national de réduction du tabagisme) et des projets régionaux de santé. Ainsi, le suivi des CPOM sera directement issu du suivi des plans et programmes, sans ressaisie.

Au sein de ces contrats, le partenariat avec les acteurs extérieurs à l'ARS fait l'objet d'une attention particulière, notamment avec l'assurance maladie (développement des Communautés professionnelles territoriales de santé) et avec les conseils départementaux (Protection maternelle et infantile). Le secrétariat général réunit mensuellement l'ensemble des acteurs du réseau des ARS dans le cadre d'un séminaire des directeurs généraux d'ARS.

Par ailleurs, un dialogue budgétaire bi-annuel avec les ARS a été mis en œuvre ainsi qu'un contrôle de gestion visant à optimiser la répartition et l'utilisation des crédits budgétaires et à permettre une allocation de ressources adaptée à la situation de chaque agence. Les ARS contribuent pleinement à l'effort de maîtrise de la dépense publique et optimisent leurs coûts de fonctionnement.

Politique immobilière :

Les ARS s'inscrivent en tant qu'opérateurs de l'État dans les objectifs fixés pour la politique immobilière de l'État en matière de mutualisation accrue des moyens, des ressources et des bonnes pratiques.

Aussi, 53% d'entre elles ont élaboré et validé leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) en application de la circulaire du Premier ministre n° 5888-SG du 19 septembre 2016.

Ces retours montrent une tendance à la rationalisation des surfaces et à la mutualisation de certaines fonctions, à une réelle prise de conscience en matière de développement durable et une volonté d'intégrer les bâtiments domaniaux dans la mesure du possible et libérer les surfaces locatives.

Rationalisation des fonctions support :

Conformément à la circulaire du Premier ministre datée du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile dont les dispositions ont pour objet la mutualisation et l'optimisation de la gestion des parcs automobiles des services de l'État et des établissements publics, l'enquête annuelle sur l'état et le suivi du parc automobile a été réalisée auprès des ARS entre les mois de mai 2019 et septembre 2019.

Les programmations établies du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2021 confirment la diminution du parc automobile. Par ailleurs, la motorisation des véhicules évolue favorablement avec une diminution très importante des véhicules diesel depuis 2018 et une augmentation régulière des véhicules électriques.

Mutualisation des achats :

Le réseau initié en 2018 sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) avec l'appui du référent ministériel des achats (RMA) des ministères sociaux est désormais structuré autour de réunions biannuelles, d'un espace collaboratif numérique et d'échanges réguliers : partage de compétences et de pratiques, élaboration de cahiers des charges, points d'actualité professionnelle. C'est désormais un levier effectif de performance et d'optimisation des ressources achat au service de toutes les ARS.

La professionnalisation de la politique « achats » du groupe ARS se poursuit. Une quinzaine d'acheteurs des ARS ont bénéficié en 2019 de la formation certifiante aux techniques achats déployée par la DAE.

Un groupement de commandes permanent associant l'ensemble des ARS a été constitué. Il leur permet de déployer des marchés mutualisés portés par l'une d'entre elles. Il a notamment été mis en place le marché « assistance sur les expérimentations innovantes en santé dites « article 51 » ». Cette mutualisation de marchés dans tous les domaines achat donne des résultats intéressants : ainsi par exemple, les gains dépassent les 50 % pour ce qui concerne l'assurance bâtimentaire et en responsabilité civile.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	9	9			13	21
Subventions pour charges de service public	9	9				
Transferts					13	21
P181 – Prévention des risques					8	8
Transferts					8	8
P174 – Énergie, climat et après-mines					1	1
Transferts					1	1
P123 – Conditions de vie outre-mer					100	
Transferts					100	
P157 – Handicap et dépendance					7 319	7 319
Transferts					7 319	7 319
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	584 088	584 088	591 028	591 028	567 050	566 949
Subventions pour charges de service public	584 088	584 088	591 028	591 028	567 050	566 949
P219 – Sport					10	10
Transferts					10	10
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						41
Transferts						41
P162 – Interventions territoriales de l'État	630	496	280	280	950	984
Subventions pour charges de service public	630	496	280	280	600	594
Transferts					350	390
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique					300	300
Subventions pour charges de service public					300	300
Total	584 727	584 593	591 308	591 308	575 750	575 633

Le programme 157 finance deux dispositifs d'intervention (le dispositif « emplois accompagnés » et une partie des Centres Régionaux pour l'enfance et l'adolescence -CREAI) qui étaient inscrits, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, dans les budgets principaux des ARS. Désormais ces crédits sont intégrés au Fonds d'intervention régionale et donc pilotés via le budget annexe des ARS. L'inscription des crédits correspondant en transfert est une erreur de catégorisation.

Le programme 162 finance notamment des actions dans les ARS ultramarines liées à la lutte contre le Chlordécone.

Le programme 349 a notamment participé au financement d'un projet de regroupement de cinq directions (DDT, DDCCSP, DRDJSCS, DRAAF, DREAL), ainsi que l'ARS, sur un site unique à Besançon, en Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, de la recherche de rationalisation immobilière et d'optimisation de son fonctionnement.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	625 277	602 398	Subventions de l'État	580 598	568 543
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>122 549</i>	<i>117 660</i>	– subventions pour charges de service public	580 048	566 344
			– crédits d'intervention(transfert)	550	2 199
Fonctionnement autre que les charges de personnel	127 341	152 804	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	362	1 346	Autres subventions	163 546	165 243
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	10 750	22 559	Autres produits	11 522	20 542
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>10 750</i>	<i>22 341</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>4 394</i>	<i>9 080</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>218</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>413</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>405</i>	<i>3 088</i>
Total des charges	752 980	756 547	Total des produits	755 666	754 328
Résultat : bénéfice	2 686		Résultat : perte		2 219
Total : équilibre du CR	755 666	756 547	Total : équilibre du CR	755 666	756 547

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 637	7 760
Investissements	8 397	13 241	Financement de l'actif par l'État	190	1 140
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		13
			Autres ressources		236
Remboursement des dettes financières	6	7	Augmentation des dettes financières		140
Total des emplois	8 403	13 247	Total des ressources	8 827	9 289
Augmentation du fonds de roulement	424		Diminution du fonds de roulement		3 958

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exécution 2019 retracée en comptabilité générale conduit à constater un résultat légèrement déficitaire de 2M€ et un prélèvement sur fonds de roulement de 4M€. Ce résultat déficitaire s'explique par plusieurs phénomènes :

- par le fait que les ARS ont couvert, par une ponction sur leur trésorerie, une minoration de leur subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,3 M€ en cours de gestion 2019, qui a notamment permis au programme 124 de contribuer au financement des mesures exceptionnelles d'urgence économique et sociale décidées fin 2018 par le Président de la République ;
- les amortissements puisque les dotations ont été de 13 M€ supérieures aux reprises.

Les charges de personnel ont été sous-exécutées de 3,7% (-23M€) par rapport au budget initial 2019, principalement en raison de la sous-consommation du plafond d'emplois.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

L'augmentation des charges de fonctionnement entre la budgétisation initiale et l'exécution 2019 représente 25M€ (+20%). Deux phénomènes expliquent cet écart :

- les dotations aux provisions et aux amortissements en forte hausse par rapport à la budgétisation initiale ;
- les dépenses de fonctionnement liées aux Systèmes d'information mutualisés (SIM) qui ne sont pas inscrits dans les budgets initiaux et donnent lieu à des abondements en cours d'année.

Les charges d'intervention ont augmenté de pratiquement 1M€ par rapport à la LFI 2019, les crédits d'interventions étant notifiés aux ARS en cours d'exercice par les financeurs de chaque dispositif.

En dehors de la subvention pour charge de service public versée par le programme 124, les ARS perçoivent :

- des subventions en provenance d'autres programmes budgétaires (cf. partie « financements de l'Etat ») ;
- une contribution de l'assurance maladie à hauteur de 163,5M€ pour 2019 ;
- une contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) visant à financer la formation des médecins coordonnateurs en EHPAD à l'utilisation des référentiels AGGIR et PATHOS, ainsi que l'externalisation de la validation des coupes PATHOS.

Le montant de crédits de 7 319 000 € versés par le programme 157 relèvent du Fonds d'intervention régionale retrace en budget annexe des Agences et n'apparaissent donc pas dans le budget principal des ARS.

L'inscription d'un montant de financement de l'actif par l'Etat provient d'un erreur d'imputation de la part de 4 ARS. Aucune dotation en fonds propre n'a été réalisée en 2019.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	650 994	650 994	641 557	641 557
Fonctionnement	79 646	92 091	86 684	96 089
Intervention	362	362	1 386	1 419
Investissement	10 072	8 397	11 608	12 197
Total des dépenses AE (A) CP (B)	741 074	751 844	741 235	751 262
Dépenses de pensions civiles globales	122 549	122 549	117 660	117 660

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	750 463	710 229
Subvention pour charges de service public	580 048	564 913
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	163 500	134 802
Recettes propres	6 915	10 515
Recettes fléchées	786	4 716
Financements de l'État fléchés	740	3 061
Autres financements publics fléchés	46	1 353
Recettes propres fléchées	0	301
Total des recettes (C)	751 249	714 945
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	595	36 317

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses de santé publique	0 0	0 461	0 395	166 1 277	166 1 310	0 0	0 0	166 1 738	166 1 705	
Dépenses de structure	650 994 641 384	79 468 86 175	91 913 95 636	0 0	0 0	10 072 11 608	8 397 12 197	740 534 739 167	751 304 749 217	
Dépenses médico-sociales	0 173	178 48	178 59	196 109	196 109	0 0	0 0	374 329	374 340	
Total	650 994 641 557	79 646 86 684	92 091 96 089	362 1 386	362 1 419	10 072 11 608	8 397 12 197	741 074 741 235	751 844 751 262	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	595	36 317
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	9
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	472
Autres décaissements non budgétaires	240	1 846
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	841	38 645
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	841	38 645

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	642
Autres encaissements non budgétaires	240	1 945
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	240	2 589
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	601	36 056
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	374	189
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	227	35 867
Total des financements	841	38 645

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La baisse significative du solde budgétaire par rapport à 2018 (solde déficitaire de 36,3 M€ en 2019 contre un solde excédentaire de 65M€ en 2018) s'explique par :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

- une minoration en cours de gestion de la subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,3 M€, qui a notamment permis au programme 124 de contribuer au financement des mesures exceptionnelles d'urgence économique et sociale décidées fin 2018 par le Président de la République ;

- un déficit conjoncturel de recettes de 28,7M€ correspondant au dernier versement de la contribution assurance maladie 2019, versé sur 2020. Les ARS ont ainsi perçu 4 versements de l'assurance maladie au lieu de 5 (134,8M€ au lieu de 163,5M€)

- le transfert vers le budget annexe début 2019, des crédits d'intervention de la CNSA (sauf AGGIR/PATHOS) intégrés initialement au budget principal. Cette mesure de transfert, inscrite en LFSS pour 2019 et rendue possible réglementairement par le décret du 13 février 2019 relatif au budget annexe et au fonds d'intervention régional, a permis une meilleure spécialisation entre les deux budgets des ARS, en isolant la quasi-totalité des crédits d'intervention sur leur budget annexe. Cela a eu un impact sur le niveau de trésorerie des ARS : ainsi le solde bénéficiaire de 65M€ en 2018 était-il en grande partie lié (pour 51M€) à la perception tardive par les ARS des versements de la CNSA en 2018 ayant entraîné un décalage important entre les montants engagés et payés au titre des dépenses.

Il est à noter que les montants des dépenses de personnel et de fonctionnement mentionnés dans le tableau des autorisations budgétaires sont différents de ceux indiquées dans le tableau du compte de résultat. En effet, les dépenses fiscales sur rémunération sont comptées dans les dépenses de personnel en comptabilité budgétaire, tandis qu'elles font partie des charges de fonctionnement en comptabilité générale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8 380	8 168	8 246
- sous plafond	8 245	8 168	8 032
- hors plafond	135		214
<i>dont contrats aidés</i>	68		17
<i>dont apprentis</i>	54		75
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
- rémunérés par l'État par ce programme			
- rémunérés par l'État par d'autres programmes			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.